



Rapport budgétaire

CA 2016

Conseil municipal

du 26 juin 2017

VIE
MUNICIPALE

Reims.fr

Sommaire

Ière partie – L'évolution des grands équilibres financiers	5
IIème partie – Des recettes de fonctionnement qui s'érodent	11
A. La baisse des recettes de fonctionnement	11
B. La présentation par chapitre	12
1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges	12
2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses.....	12
3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes.....	15
4. Chapitre 74 – Les dotations et participations.....	20
5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante	23
6. Chapitre 76 – Les produits financiers.....	24
7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	24
8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions	25
IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement en baisse, en euros courants	26
A. Les dépenses de fonctionnement	26
B. Présentation par chapitre.....	27
1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général	27
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés.....	30
3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits.....	32
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	32
5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	35
6. Chapitre 66 – Les charges financières.....	35
7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles.....	35
8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions.....	36
IVème partie – Les recettes d'investissement contenues par un recours à l'emprunt limité	37
A. Les recettes d'investissement.....	37
B. Présentation par chapitre.....	37
1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement.....	37
2. Les emprunts et dettes assimilées	39
3. Les dotations et fonds divers	39
4. Les autres immobilisations financières.....	40
5. Les opérations pour compte de tiers	40

Vème partie – Les dépenses d’investissement soutenues	41
A. La préservation d’un haut niveau de dépenses d’investissement.....	41
B. La présentation par chapitre	42
1. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées.....	44
2. Les opérations pour compte de tiers	44
3. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 - Les dépenses d’équipement	44
VIème partie – Les budgets annexes	48
A. Le budget annexe du Restaurant municipal.....	48
B. Le budget annexe des baux commerciaux.....	49
Annexe 1 : Les ratios légaux :	51
Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie	54
Annexe 3 – Définitions et méthodologie	60
Annexe 4 – Mutualisation des services – Refacturation	62

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Opérations réelles (en M€uros) (avant retraitements)	CA 2015 hors mouvements CLECT	CA 2016	Evol.
Recettes réelles de fonctionnement	262,9	259,8	-1.18%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	195,5	197,6	+1.07%
Épargne de gestion	67,4	62,2	-7.72%
<i>Intérêts de la dette</i>	7,4	6,8	-8,11%
Épargne brute	60,0	55,4	-7.66%
<i>Capital de la dette (hors remboursement anticipé de la dette)</i>	34,2	34,97	+2.25%
Épargne nette	25,8	20,43	-20.8%
Remboursement anticipé d'emprunt		10,63	
Dépenses réelles d'investissement	91,7	65,5	-28,60%
Recettes réelles d'investissement	23,5	38,2	+62.55%
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	42,4	17,5	-58,73%

Opérations réelles (en M€uros) (après retraitements)	CA 2015 hors mouvements CLECT	CA 2016	Evol.
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	260,8	257,1	-1.42%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	195,4	196,6	+0.61%
Épargne de gestion retraitée	65,4	60,5	-7.49%
<i>Intérêts de la dette</i>	7,40	6,80	-8,11%
Épargne brute retraitée	58,0	53,7	-7.41%
<i>Capital de la dette (hors remboursement anticipé de la dette)</i>	34,2	34,97	+2,25%
Épargne nette retraitée	23,8	18,73	-21%
Remboursement anticipé d'emprunt		10,63	
Dépenses réelles d'investissement retraitées	93,6	66,7	-28.74%
Recettes réelles d'investissement retraitées	27,4	41,1	+50%
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	42,4	17,5	-58.73%

Le détail des retraitements effectués figure en annexe 3. Ils consistent essentiellement à neutraliser les dépenses et les recettes dites exceptionnelles notamment les cessions d'actifs.

lère partie – L'évolution des grands équilibres financiers

Les grands équilibres du compte administratif 2016 reflètent les choix de gestion de l'année écoulée mais aussi le respect des engagements pris par l'exécutif dans les grands domaines de la gestion financière.

Les résultats budgétaires de l'année 2016 confirment les principales orientations prises depuis le début du mandat :

- une stabilité de la fiscalité caractérisée par des taux d'imposition inchangés,
- le maintien d'une épargne brute nécessaire au financement des investissements malgré la baisse des dotations de l'Etat versées à la ville de Reims,
- un niveau d'investissement élevé permettant un soutien affirmé à l'activité économique et au dynamisme du territoire Rémois.

1) Une fiscalité stable depuis 2014.

En complément du maintien de la fiscalité directe locale depuis 2014, l'équipe municipale a souhaité baisser certaines impositions ou tarifications :

- baisse de 50% de la Taxe sur la Publicité extérieure,
- exonération de la taxe foncière pour les biens faisant l'objet de rénovations énergétiques,
- instauration de la gratuité de la première heure dans les parkings en ouvrage.

Les recettes correspondant aux droits de stationnement et de location sur la voie publique ont baissé de 34% en 2016 par rapport à 2015, ce qui représente un effort de près de 300 k€.

Ces choix fiscaux ou tarifaires sont d'autant plus remarquables qu'au cours de ces trois dernières années, la ville de Reims a subi une baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat conséquence de la contribution au redressement des finances publiques et a dû prendre en charge des dépenses imposées telles que la mise en place des rythmes scolaires.

Evolution entre 2013 et 2016 des principales dotations versées par l'Etat à la Ville de Reims :

	2013	2016	Evolution
Dotation forfaitaire	40 721 K€	28 624 K€	-12 097 K€
Dotation de solidarité urbaine	15 471 K€	22 218 K€	+6 747 K€
Dotation nationale de péréquation	1 020 K€	743 K€	-277 K€
TOTAL	57 212 K€	51 585 K€	-5 627 K€

Le montant de la dotation forfaitaire est passé de **40 721 181 €** en 2013 à **28 624 471 €** en 2016, soit **une baisse de l'ordre de 12 M€ soit – 29,70%**.

Après intégration de l'évolution des autres principales dotations de l'Etat (DSU et DNP), la ville de Reims a vu ses ressources **diminuer entre 2013 et 2016 de – 5,6 M€**.

Pour pallier la baisse de leurs ressources, de nombreuses villes de plus de 100 000 habitants, ont fait le choix d'augmenter à nouveau leur fiscalité locale en 2016¹, ce qui n'a pas été le cas pour la ville de Reims. L'équipe municipale a ainsi strictement respecté les engagements pris devant les rémois en début de mandat, à savoir le maintien des taux des impôts des ménages à leur niveau de 2014.

Compte tenu de ce contexte budgétaire et pour maintenir les grands équilibres financiers de la Ville, la Municipalité s'est attachée à assurer une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

2) Une volonté affirmée de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Face à la diminution des dotations de l'Etat, afin de pouvoir garantir un niveau d'investissement élevé, vecteur de dynamisme économique et d'amélioration des services proposés à la population, la municipalité a, dès le début du mandat, engagé une démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Ville.

Cela s'est traduit par une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement de +0.61%.

¹ Source SFL Forum : taux Taxe d'habitation en hausse de 0,4% , taux de Taxes foncières (bâti et non bâti) en hausse de 0,7% - Strate Villes de plus de 100 000 habitants

Ce bon résultat s'explique notamment par une gestion rigoureuse des dépenses à caractère général et des dépenses de personnel qui sont quasi stables entre 2015 et 2016.

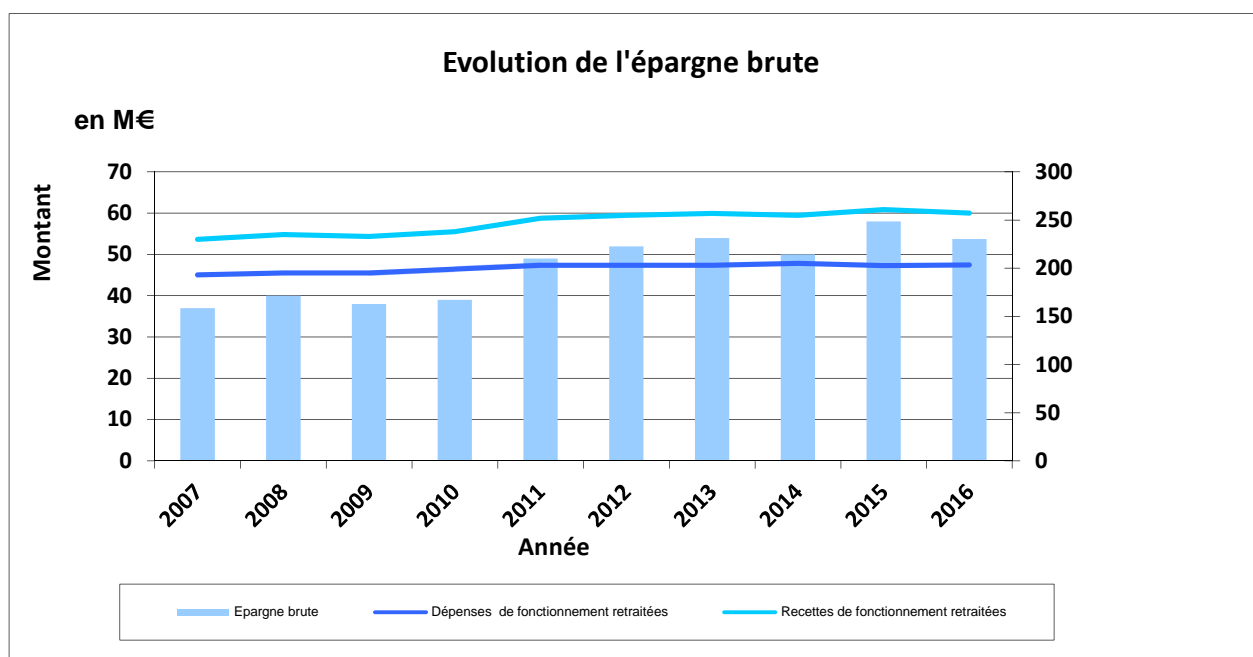
Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de préserver un haut niveau d'épargne brute, condition essentielle au maintien de la capacité d'investissement de la Ville, de son attractivité et du dynamisme de son tissu économique.

3) Une épargne brute préservée

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette et à autofinancer une partie significative de ses investissements.

Afin d'en suivre l'évolution réelle, elle est retraitée des produits et des charges exceptionnels.

L'évolution de celle-ci au cours des dernières années est retracée dans le tableau ci-dessous.



En 2016, la ville de Reims a préservé un haut niveau d'épargne brute pour un montant de **53,7 M€**.

Le montant de l'épargne brute reste plus élevé que les niveaux constatés depuis 2008 alors que les ressources budgétaires ont diminué sous l'effet principalement de la baisse des dotations de l'Etat.

D'autre part, le ratio « épargne brute/recettes réelles de fonctionnement » de la Ville de Reims (21 %) est largement supérieur au ratio communal national (15%).

L'épargne nette retraitée s'élève à 18,73M€ en 2016 (hors remboursement anticipé d'un emprunt).

Cette épargne nette correspond aux ressources dégagées par la ville de Reims directement disponible pour le financement des investissements réduisant d'autant le recours à l'endettement.

4) Un haut niveau d'investissement.

En 2016, la Ville aura investi **près de 65 M€** au service du cadre de vie des rémois, représentant un taux de réalisation encore supérieur à celui de 2015, soit **87,2%**, niveau jamais atteint ces 10 dernières années.

Depuis le début du mandat, la moyenne annuelle des dépenses d'équipement (hors acquisition du terrain SERNAM) **s'élève à environ 75 M€**, montant équivalent au niveau des investissements réalisés en moyenne entre 2008 à 2013.

Au titre des principales dépenses de 2016, on peut citer le soutien important accordé à l'entretien et à l'amélioration des espaces publics et principalement la voirie. Sans compter les travaux réalisés en accompagnement des opérations de réhabilitation des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, **14,1 M€ y ont été consacrés**. L'engagement de doublement des crédits d'investissement destinés à la voirie a donc été largement tenu.

L'effort de la Ville s'est par ailleurs concrétisé au travers du soutien :

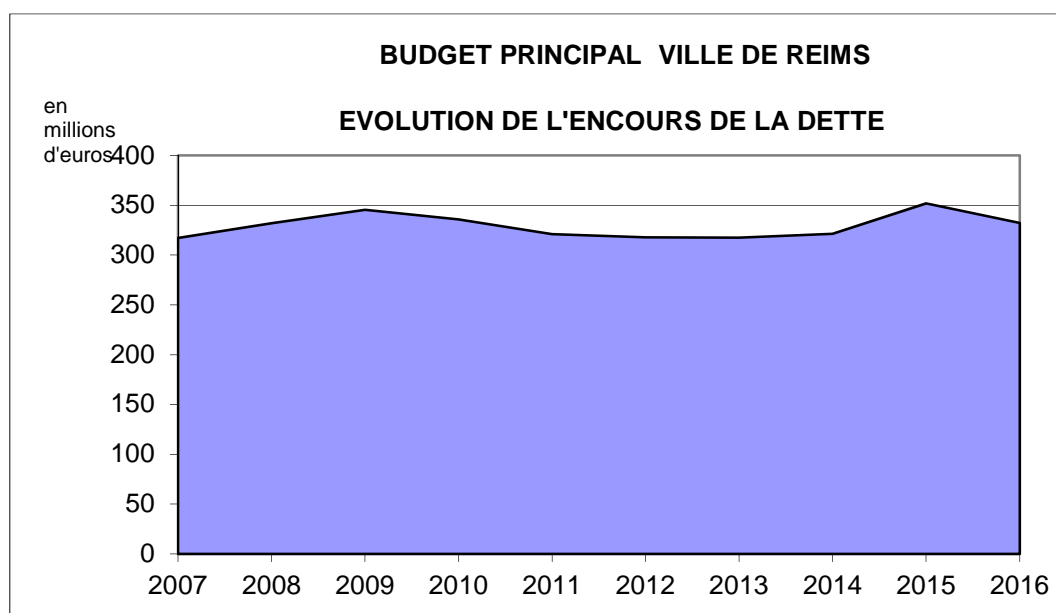
- à l'éducation pour 17,8 M€ concernant les travaux dans les écoles en faveur du groupe Dauphinot Courtes Martin et du campus Sciences Po,
- à la culture et au patrimoine pour 5,5 M€ concernant notamment les travaux de la Porte de Mars, la restauration extérieure de l'église Saint-André ou la réhabilitation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville,

- à la politique de réhabilitation des quartiers en renouvellement urbain pour 6,2 M€ notamment au sein des quartiers Croix Rouge, Orgeval, Wilson et Epinettes,
- au sport pour 5,2 M€ et en particulier la réfection de la pelouse et l'installation d'écrans géants dans le stade Auguste Delaune.

5) Une baisse de l'encours de la dette

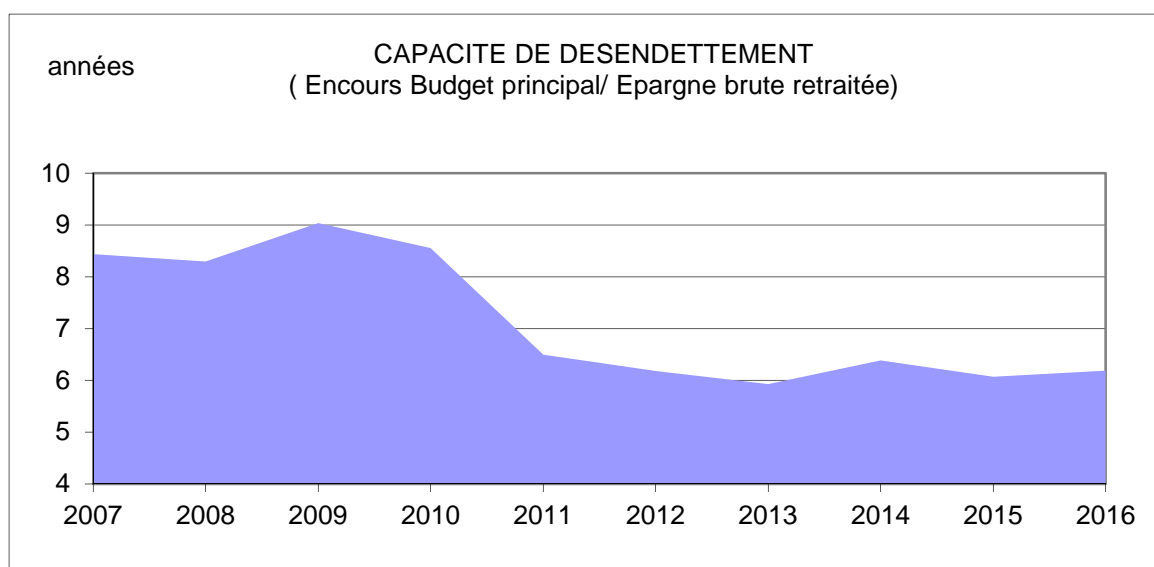
Fin 2016, le niveau de l'encours de la dette du budget principal **s'élève à 332,2 M€.**

L'évolution se traduit de la façon suivante :



L'encours de la dette du budget principal est passé de 351,78 M€ au 31/12/2015 à 332,2 M€ au 31/12/2016 **soit une baisse de 5.6%.**

En conséquence, la capacité de désendettement, qui mesure le temps nécessaire à la Ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne, se maintient à **6,2 années à fin 2016 contre 6,07 années en 2015.**



Si l'on considère l'ensemble des budgets, l'encours de la dette évolue de la manière suivante :

	Capital restant dû au 31 décembre 2015	Capital restant dû au 31 décembre 2016
Budget principal	351 785 211 €	332 184 100,00 €
Budget des baux commerciaux	1 861 425 €	1 080 627,00 €
Total	353 646 636 €	333 264 727,00 €

Avec un taux moyen de dette de 2,02% (2,44% pour la strate des Villes de plus de 100 000 habitants), les conditions financières auxquelles la Ville emprunte continuent à être très satisfaisantes. La charge d'intérêt a d'ailleurs baissé de plus de 4% entre 2015 et 2016. En effet, elle s'élève à 7,4 M€ en 2016 contre 7,8 M€ en 2015 (cf. : détail de la stratégie de dette en annexe 2 au présent document).

Ces résultats confirment la stratégie financière affichée par l'équipe municipale de maîtrise de la dépense, démarche indispensable pour conserver cette solvabilité financière et un niveau d'investissement élevé, au bénéfice du territoire et des rémois.

Le présent document est l'occasion de présenter le détail des comptes administratifs des trois budgets de la Ville de Reims.

IIème partie – Les recettes de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016	Évol. en %
013 – Atténuation de charges	772 861,41	757 464,83	-1,99%
70 – Produits des services	11 801 133,64	10 287 880,41	-12,82%
<i>dont services mutualisés</i>	2 392 721,00	3 036 833,00	26,92%
<i>dont autres produits</i>	9 408 412,64	7 251 047,41	-22,93%
73 – Impôts et Taxes	179 052 641,30	178 917 031,06	-0,08%
<i>dont contributions directes</i>	124 314 810,00	124 209 185,00	-0,08%
<i>dont attribution de compensation</i>	31 731 529,00	30 402 963,00	-4,19%
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	7 564 000,00	7 580 000,00	0,21%
<i>dont FPIC</i>	2 446 082,00	2 981 949,00	21,91%
<i>dont autres taxes indirectes</i>	12 996 220,30	13 742 934,06	5,75%
74 – Dotations et Participations	65 689 845,67	61 615 709,65	-6,20%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	54 083 675,00	51 585 822,00	-4,62%
<i>dont compensations Taxes d'habitation et foncière</i>	4 706 567,00	3 743 939,00	-20,45%
<i>dont dotation unique TP</i>	485 275,00	411 549,00	-15,19%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	6 414 328,67	5 874 399,65	-8,42%
75 – Autres Produits de gestion courantes	5 252 579,41	5 261 582,48	0,17%
Total recettes de gestion courante	262 569 061,43	256 839 668,43	-2,18%
76 – Produits financiers	23 251,09	22 508,53	-3,19%
77 – Produits exceptionnels	3 886 449,31	2 937 054,90	-24,43%
<i>dont cessions foncières</i>	2 857 532,13	2 412 837,17	-15,56%
<i>dont autres produits exceptionnels</i>	1 028 917,18	524 217,73	-49,05%
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	266 478 761,83	259 799 231,86	-2,51%

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
013 – Atténuation de charges <i>dont</i>	772 861,41	757 464,83
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	254 257,61	222 431,11
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	518 603,80	535 033,72

Les recettes tirées des atténuations de charges sont aléatoires. Elles comprennent notamment des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de la CNRACL pour les agents en détachement et d'autres recettes relatives aux congés de paternité, capital décès et frais de formation engagés pour des formations obligatoires ainsi que la participation des agents aux titres restaurant.

2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
70 – Produits des services <i>dont</i>	11 801 133,64	10 287 880,41
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	871 818,13	574 624,94
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	817 183,03	830 075,11
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	595 800,51	595 913,68
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	274 808,40	288 840,90
<i>Redevances à caractère sportif</i>	7 507,00	180 000,00
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	668 347,62	559 978,39
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	234 136,53	198 528,62
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	1 488 709,32	2 096 039,99
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	804 878,52	801 635,02
<i>Remboursement de frais par Reims Métropole – Services mutualisés</i>	2 392 721,00	3 036 833,00
<i>Remboursement de frais par Reims Métropole – Bâtiments</i>	146 520,27	128 814,35
<i>Remboursement de frais par RM - régularisation CLECT</i>	2 559 271,15	0,00
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	337 551,23	368 826,24

Les produits des services représentent près de 4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors remboursement par Reims Métropole au titre des services mis à disposition par la Ville, les produits des services augmentent de 5,9% entre 2015 et 2016.

Cette variation révèle des évolutions différenciées selon les postes :

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages et les enseignes. Ils sont en diminution de 34,1 % entre 2015 et 2016. Cette évolution s'explique notamment par l'alignement du tarif Enseignes sur celui de la TLPE Enseignes. Il passe de 13.80 € le m² à 6.28 € le m²

Les redevances d'occupation du domaine public qui enregistrent notamment la redevance du contrat de mobilier urbain, restent stables entre 2015 et 2016.

Le produit des autres droits de stationnement et de location est stable.

Les redevances et droits des services à caractère culturel augmentent de 14 K€ soit +5,1%. L'évolution constatée entre 2015 et 2016 résulte de l'augmentation des entrées au Planétarium (+6,3 K€) et au Musée des Beaux-Arts (+19,5 K€) et de la baisse de fréquentation des Bibliothèques (-5,8 K€) et du Musée de la Pompelle (-6,3 K€).

L'évolution des redevances à caractère sportif de +172 K€ correspond au reversement par l'Association Amaury Sport Organisation des droits d'inscription correspondant à la course hors stade «Run In Reims» 2016 dans le cadre du nouveau marché.

Les redevances à caractère loisirs sont en diminution de plus de 108 K€ entre 2015 et 2016. Cette baisse concerne les centres de loisirs, elle est liée au temps de mise en place et d'appréhension du nouveau fonctionnement des centres à compter d'avril 2016 par les familles. Ce nouveau dispositif étant désormais intégré par les usagers des recettes plus importantes sont attendues sur l'exercice 2017.

Les redevances périscolaires et d'enseignement comprennent exclusivement les redevances liées au Conservatoire. Bien que l'activité de cet établissement reste constante, les recettes sont en diminution de plus de 15%. Cette baisse s'explique notamment par la mise en place d'un système d'adhésions sous la forme de prélèvements automatiques échelonnés sur 5 mois (de novembre à mars), qui décale sur l'exercice suivant une partie des recettes encaissées de chaque année scolaire. Aujourd'hui, le nombre d'adhérents au prélèvement automatique est de 400 pour 1300 inscrits.

La mise à disposition de personnel à la REMS. Ce poste enregistre le remboursement par la REMS du personnel mis à disposition par la Ville. Entre 2015 et 2016, ce poste de recette augmente de 607 K€ par application de l'actualisation du calcul des mises à disposition de personnels. Cette hausse est toutefois neutre budgétairement puisqu'elle est compensée par l'augmentation équivalente de la subvention que la Ville verse à la REMS.

La mise à disposition de personnel facturée aux tiers reste stable. Elle concerne la comptabilisation du recouvrement sur le FRAC d'un agent mis à sa disposition (+17,2 K€) et de celles des agents mis à disposition de l'EPCC ESAD et du CAS (-19,4 K€).

Le remboursement de frais par Reims Métropole au titre de la mutualisation de services augmente de 644 K€ entre 2015 et 2016, correspondant à l'adaptation de la facturation de la mutualisation aux nouveaux textes réglementaires.

Le remboursement de frais par Reims Métropole – Bâtiments correspond aux remboursements par Reims Métropole des charges de bâtiments propriété de la Ville mais occupés par les services de l'agglomération. Ils diminuent de 17 K€.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

- une régularisation de charges sur l'exercice 2015 au titre de l'occupation par la Direction de l'Economie de l'immeuble Reims 2000. En raison du changement de locaux de cette direction cette facturation n'est pas reconduite en 2016 (-28 K€),
- une hausse des remboursements de frais d'eau, de gaz et d'électricité de plus de 11 K€ notamment au titre de l'occupation des garages municipaux au 268-270, avenue de Laon.

Les remboursements de frais par d'autres redevables augmentent de plus de 31 K€. Cette variation s'explique par une régularisation sur l'exercice 2016 de remboursements de frais par la Société Agencia de travaux réalisés par la Ville de Reims sur la ZAC Croix Blandin (+19 K€), par la formalisation de la participation des usagers aux frais de nettoyage des salles municipales lors de leur occupation (+10 K€) et par le remboursement par l'association Amaury Sport Organisation de frais de nettoyage lors de la course hors stade à hauteur de 9,6 K€. En sens inverse, une baisse est constatée au titre des remboursements de frais du CCAS entre 2015 et 2016 en raison de régularisation de charges de 2014 sur l'exercice 2015 (6 K€).

3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
73 – Impôts et taxes dont	179 052 641,30	178 917 031.06
Contributions directes	124 314 810,00	124 209 185,00
Attribution de compensation	31 731 529,00	30 402 963.00
Dotation de solidarité communautaire	7 564 000,00	7 580 000.00
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	2 446 082,00	2 981 949.00
Droits de mutation	4 758 304,68	5 537 506.93
Droits de stationnement	4 070 704,26	4 662 354.04
Taxe sur l'électricité	2 773 072,77	2 714 164.42
Taxe sur les spectacles	138 535,73	8 688.18
Taxe locale sur la publicité extérieure	1 133 130,86	694 142.49
Taxe de séjour	0,00	0.00

Le produit des impôts et taxes représente 68,8% des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de fiscalité directe se répartissent comme suit :

	CA 2015	CA 2016	Croissance 2015-2016	
			montant	%
CONTRIBUTIONS DIRECTES (PRODUIT FISCAL)	124 314 810,00	124 209 185,00	-105 625,00	-0,08%
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>50 942 718,00</i>	<i>50 149 709,00</i>	<i>-793 009,00</i>	<i>-1,56%</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>72 997 820,00</i>	<i>73 691 550,00</i>	<i>693 730,00</i>	<i>0,95%</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>374 272,00</i>	<i>367 926,00</i>	<i>-6 346,00</i>	<i>-1,70%</i>
VERSEMENT PROVENANT DE REIMS METROPOLE	39 295 529,00	37 982 963,00	-1 312 566,00	-3,34%
<i>Attribution de compensation</i>	<i>30 735 537,00</i>	<i>30 402 963,00</i>	<i>-332 574,00</i>	<i>-1,08%</i>
<i>Régularisation attribution de compensation (2015)</i>	<i>995 992,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-995 992,00</i>	<i>-100%</i>
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>7 564 000,00</i>	<i>7 580 000,00</i>	<i>16 000,00</i>	<i>0,21%</i>
ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ETAT	5 191 842,00	4 155 488,00	-1 036 354,00	-19,96%
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>3 722 611,00</i>	<i>2 405 231,00</i>	<i>-1 317 380,00</i>	<i>-35,39%</i>
<i>Taxes foncières</i>	<i>983 956,00</i>	<i>1 338 708,00</i>	<i>354 752,00</i>	<i>36,05%</i>
<i>Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle</i>	<i>485 275,00</i>	<i>411 549,00</i>	<i>-73 726,00</i>	<i>-15,19%</i>

Les contributions directes représentent 124,2 M€.

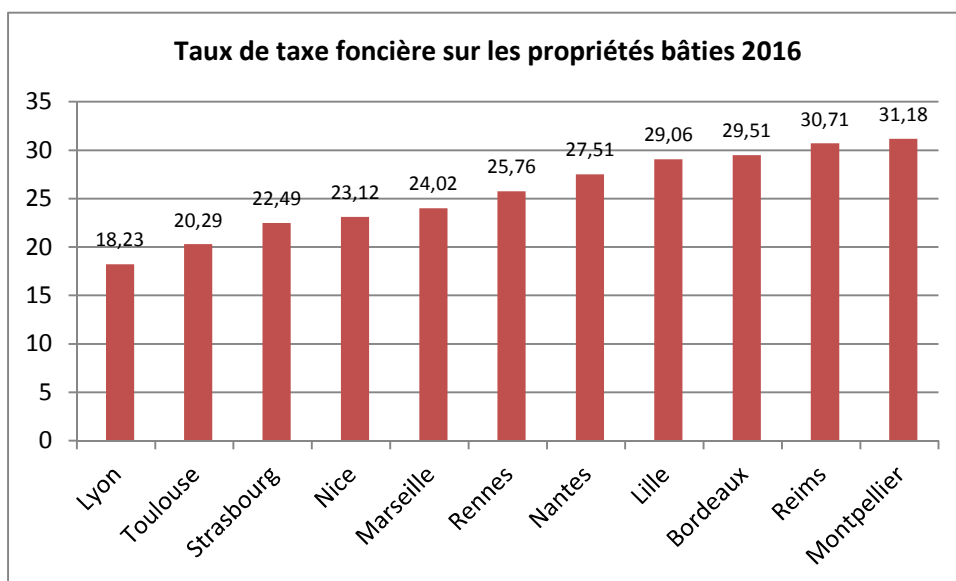
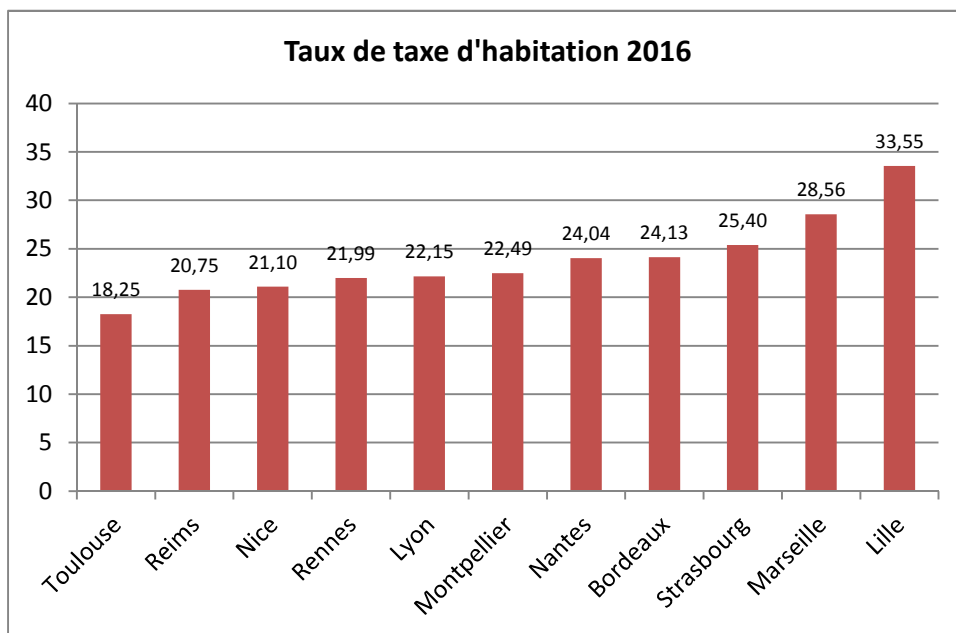
Les recettes de fiscalité sont en légère baisse principalement liée à la diminution des bases fiscales de la taxe d'habitation consécutive à la décision du gouvernement de renoncer à la suppression de la majoration de la demi part pour les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs et par le fait que les rôles supplémentaires sont moins importants qu'en 2015 (-144 K€). Par ailleurs, la loi de finances a prévu l'application d'un coefficient de majoration, fixé pour 2015 à 1%. Ce coefficient, qui correspond à la prise en compte de l'inflation, s'applique à l'ensemble des valeurs locatives qui servent d'assiette à la taxe d'habitation et aux deux taxes foncières.

Les bases fiscales ont diminué au total de 1.4 % pour la taxe d'habitation, 1,3 % pour le foncier non bâti et sont en hausse de + 0,91% pour le foncier bâti.

Par ailleurs, les taux de fiscalité sont restés stables :

Taux de fiscalité	Taux 2015	Taux 2016	Évol. en %
Taxe d'habitation	20,75%	20,75%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,71%	30,71%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,72%	30,72%	0,00%

Comparaison des taux ménages des principales villes de France :



Les dotations versées par Reims Métropole (37,9 M€) sont constituées de l'Attribution de Compensation (soit 30,4 M€) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (7,6 M€).

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) permet de verser une part des recettes de l'agglomération à ses communes membres. Révisée en 2011 pour mieux prendre en compte les dépenses de centralité, les montants alloués sont restés constants entre 2015 et 2016 avec une recette pour la Ville de Reims de 7,6 M€.

Instauré en 2012, le Fonds de péréquation recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

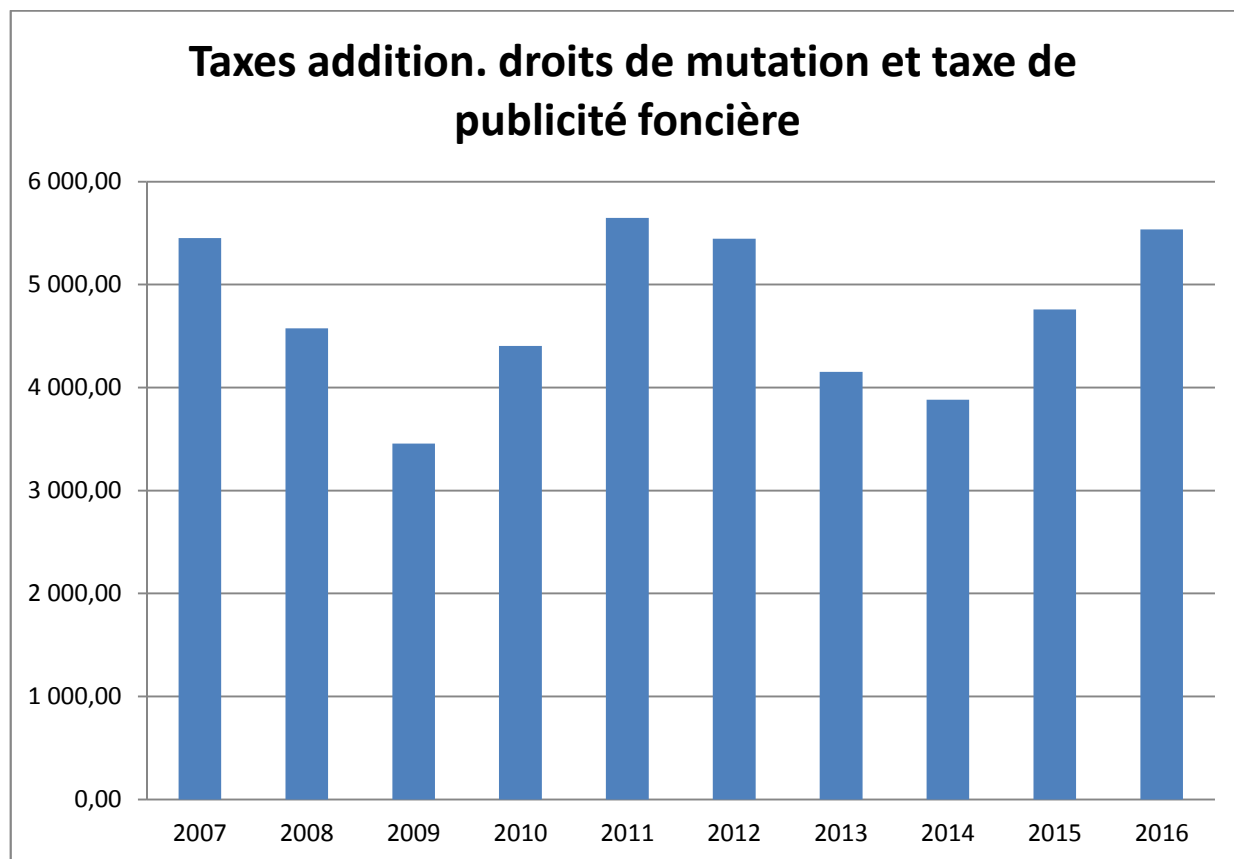
La Loi de Finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive du fonds. Ces sommes sont prélevées sur une partie des ressources de certains EPCI et communes pour être reversées à des EPCI et communes considérés comme moins favorisés au regard du potentiel fiscal et du revenu de leurs habitants. Jusqu'en 2015, la Ville de Reims était à la fois contributrice et bénéficiaire du fonds. Pour l'exercice 2016, la loi de finances prévoit que pour les communes bénéficiaires de la DSU Cible, dont la Ville de Reims, la contribution au FPIC est prise en charge par l'EPCI. Aussi, en 2016, la Ville de Reims a bénéficié du reversement du FPIC sans avoir à prendre en charge la contribution.

En 2016, la répartition du FPIC entre Reims Métropole et les communes membres a été effectuée selon le régime du droit commun. A ce titre, la Ville de Reims a perçu 2,981 M€ en 2016 contre 2,446 M€ en 2015.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (5,537 M€) s'applique aux mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Elle constitue en cela le reflet de l'activité du marché immobilier.

Après une reprise en 2011 et 2012 faisant suite à la chute constatée sur la période 2008-2010, les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation ont baissé de nouveau en 2013 de près de 1,3M€, puis de 0,27 M€ en 2014. La reprise des transactions immobilières engagée en 2015 se traduisant par une augmentation du produit encaissé se poursuit en 2016. Ce dernier augmente de 0,8 M€ (+16,4%).

Evolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations depuis 2007



Les droits de stationnement passent de 4,07 à 4,7 M€. Cette évolution de près de 600 K€ s'explique par l'extension de la zone payante au mois d'août et par la modification tarifaire.

Le produit de la taxe sur l'électricité diminue de 2,1% de 2015 à 2016.

La taxe sur les spectacles passe de 139 K€ en 2015 à 9 K€ en 2016. Cette taxe pour les réunions sportives a été supprimée par la loi de finances pour 2015. Pour compenser cette perte de recettes, l'Etat a mis en place un dispositif de compensation. Le produit de cette compensation est enregistré au chapitre 74 pour un montant de 608 K€ équivalent au montant du produit encaissé l'année précédant l'abrogation de ladite taxe à savoir le produit de l'exercice 2013 au titre des seules réunions sportives.

Ici, le produit de 2015 comprend des reliquats de 2014 et des encaissements au titre des cercles de jeux.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure diminue de près de 439 K€. Elle passe de 1,133 M€ à 0,694 M€. Cette évolution s'explique par la baisse de 50%, en année pleine, de cette taxe votée lors du Conseil Municipal du 16 juin 2014, pour redynamiser l'activité commerciale et soutenir l'artisanat.

4. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
74 – Les dotations et participations <i>dont</i>	65 689 845,67	61 615 709,65
<i>Dotation forfaitaire</i>	33 876 614,00	28 624 471,00
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	19 381 328,00	22 218 191,00
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	825 733,00	743 160,00
<i>Compensations fiscales</i>	5 191 842,00	4 155 488,00
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 141 584,00	2 214 695,00
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	4 272 744,67	3 659 704,65

Le produit des dotations et participations représente près de 24% des recettes réelles de fonctionnement. Il chute de plus de 6% en un an.

La dotation forfaitaire (28,6 M€) diminue de 15,5 % de 2015 à 2016. Le montant de la contribution au redressement des finances publiques, ponction opérée par l'Etat sur la dotation forfaitaire, s'est élevé à 1,9 M€ en 2014, à 4,7 M€ en 2015 et un prélèvement supplémentaire a été ajouté pour un montant de 4,8 M€ en 2016.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dotation forfaitaire retraitée du CRFP	40 721 181	40 466 812	38 565 855	33 385 659
CRFP : Contribution au redressement des finances publiques	-	- 1 900 957	-4 689 241	-4 761 188
Dotation forfaitaire notifiée	40 721 181	38 751 849	33 876 614	28 624 471

La dotation de solidarité urbaine (DSU soit 22,2 M€) est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte les critères suivants :

- le potentiel financier par habitant (pour 45%),
- la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15%),
- la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (pour 30%),
- le revenu moyen par habitant (pour 10%).

La Ville de Reims est classée au 198^{ème} rang des communes éligibles, ce qui lui confère une DSU de 19,6 M€ et une DSU cible d'un montant de 2,6 M€.

La dotation nationale de péréquation (0,74 M€) est fonction des écarts d'évolution du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune. La Ville n'étant plus éligible à la DNP, elle bénéficie d'une garantie conduisant à minorer le produit annuel qu'elle perçoit de 10% par an.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evol. 2015-2016	
				En valeur	En %
Dotation nationale de péréquation	1 019 000	825 733	743 160	-82 573	-10,00%

Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (4,2 M€) ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par la commune en raison des mesures d'allègement fiscal décidées unilatéralement par l'État au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser par :

- l'application d'un taux figé à l'année précédant le versement de la dotation,
- le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les dotations de compensation des taxes foncières.

L'évolution des deux allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières se décompose de la manière suivante :

	CA 2015	CA 2016	Evol. 2015-2016	
			En valeur	En %
Allocations compensatrices versées par l'Etat	5 191 842,00	4 155 88,00	-1 036 354,00	-19,96%
Taxe d'habitation	3 722 611,00	2 405 231,00	-1 317 380,00	-35,39%
Taxes foncières	983 956,00	1 338 708,00	354 752,00	36,05%
Dotation unique des compensations spécifiques TP	485 275,00	411 549,00	-73 726,00	-15,19%

La variation importante de l'allocation compensatrice de TH entre 2015 et 2016 provient notamment de l'impact des mesures d'exonérations accordées par l'Etat (« ½ part veuve ») dans le cadre de loi de finance 2014, cette décision ayant donné lieu à des compensations courant 2015. Le gouvernement étant revenu sur ce dispositif dans le cadre de la loi de finances pour 2016, la compensation baisse fortement entre 2015 et 2016.

La dotation Générale de décentralisation est en augmentation de 73 K€. Cette évolution trouve son explication dans la perception en 2016 d'un montant de DGD Bibliothèques de 61 K€ au titre de l'automatisation des fonctions de prêt-retour et de l'acquisition d'un nouveau bibliobus.

Les autres subventions et participations (3,7 M€) diminuent de 0,6 M€ en 2016. Ces recettes comprennent les subventions que la Ville perçoit à titre ponctuel de la part de ses partenaires. De ce fait, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre.

Au sein de ces participations, celles de l'Etat s'élèvent à 1,9 M€, en baisse de 257 K€.

On notera les évolutions suivantes :

- - 100 K€ au titre des emplois d'avenir du fait de la fin de certains contrats aidés,
- - 125 K€ en raison des participations versées au titre de l'organisation d'élections en 2015 (aucune élection n'étant organisée sur 2016),
- + 74 K€ au titre de la participation de l'Etat aux communes accueillant des migrants,
- - 60 K€ au titre des subventions versées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

Les subventions de la Région et du Département sont globalement stables. Toutefois, alors que les participations de la Région sont en baisse de près de 11 K€ celles du Département sont en augmentation de plus de 11 K€. Elles s'élèvent cette année respectivement à 9,4 K€ et à 147 K€.

Les baisses des subventions de la Région proviennent de financements d'opérations ponctuelles qui ne sont pas reconduites d'un exercice à l'autre. On citera notamment les aides relatives à l'accueil d'une étape du Tour de France (-10 K€) et à l'organisation de la course hors stade (-3.6 K€). En revanche, la hausse des aides du Département correspond notamment à la subvention pour l'organisation des Classes de Découvertes. (+9,2 K€).

Les subventions des autres organismes (Fonds européen, CAF,..) passent de 1 203 K€ en 2015 à 848 K€ évolution qui s'explique notamment par :

- - 418 K€ au titre du contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 de la CAF signé en fin d'année 2014. L'origine de cette évolution correspond à l'encaissement sur l'année 2015 de subventions concernant l'exercice 2014 et d'acomptes de 2015. Cette régularisation n'a plus lieu d'être en 2016,
- - 60 K€ de subvention pour le prêt d'œuvres du Musée des Beaux-Arts,
- + 107 K€ de subventions pour le soutien aux actions en faveur du personnel handicapés (FIPHFP).

5. Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
75 – Autres produits de gestion courante <i>dont</i>	5 252 579,41	5 261 582,48
<i>Revenus des immeubles</i>	2 681 224,31	2 676 415,28
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	2 571 355,09	2 584 610,80
<i>Produits divers de la gestion courante</i>	0,01	556,40

Les revenus des immeubles restent stables entre 2015 et 2016.

Toutefois, on peut souligner les éléments suivants :

- Une baisse de plus de 29 K€ des loyers perçus de Reims Métropole pour l'occupation de locaux de la Ville, l'immeuble situé 95, boulevard Leclerc (Reims 2000) n'étant plus occupé par les services de Reims Métropole,
- Une augmentation de plus de 11 K€ du fait d'un meilleur taux d'occupation des gymnases et des terrains de football,
- Une baisse de 7,5 K€ en raison de la diminution du nombre de logements loués aux professeurs des écoles.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires augmentent de 13 K€. Cette variation s'explique notamment par les éléments suivants :

- La redevance pour le chauffage urbain du quartier Croix Rouge diminue. La baisse constatée de plus de 41 K€ s'explique par un hiver peu rigoureux,
- La redevance d'occupation du Parc des Expositions augmente de près de 16 K€, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la part variable de cette redevance liée au taux de fréquentation du site.

Les produits divers de gestion courante : ce poste n'enregistre plus la participation des agents aux titres restaurant. Cette recette est transférée au chapitre 013. Les réalisations constatées sur l'exercice 2016 correspondent aux participations des élus aux titres restaurants qui font l'objet d'une comptabilisation spécifique.

6. Chapitre 76 – Les produits financiers

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
76 – Produits financiers	23 251,09	22 508,53

Il s'agit de produits financiers provenant d'une opération de gestion de dette (Swap de taux).

7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
77 – Produits exceptionnels <i>dont</i>	3 886 449,31	2 937 054,90
<i>Dédits et pénalités sur achats vente</i>	72 646,63	25 823,84
<i>Libéralités reçues</i>	28 030,40	0,00
<i>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	202 998,36	111 108,14
<i>Produits de cession des immobilisations</i>	2 857 532,13	2 412 837,17
<i>Produits exceptionnels divers</i>	603 962,16	327 712,25

Les produits exceptionnels représentent 1,1% des recettes réelles de fonctionnement.

Le compte Dédits et pénalités avait notamment enregistré en 2015 les pénalités pour non restitution de livres (15 K€), le remboursement par la SASP Stade de Reims de dommages à hauteur de 15 K€ et la rétrocession sur chiffre d'affaires dans le cadre du marché de prestations audiovisuelles avec la société Vidélio Events pour plus de 10 K€.

En 2016, les pénalités pour remboursement de livres se sont élevés à 13 K€. En outre, figure dans ce compte en 2016 la rétrocession sur chiffre d'affaires prévue dans le cadre du marché contracté avec Sodexo pour les tickets restaurant. Elle s'élève en 2016 à près de 20 K€.

Les Libéralités reçues retracent les dons de mécénat. En 2016, les actions de mécénat ont été orientées plus spécifiquement sur la restauration de la Porte Mars et de la Fontaine Subé. Ainsi les recettes sont enregistrées en section d'investissement (voir chapitre 10).

Les Autres produits exceptionnels sur opération de gestion sont en baisse de plus de 91 K€. Cette variation s'explique notamment par le reversement, en 2015, du résultat de l'Office du Tourisme avant son transfert à Reims Métropole pour 52 K€. Cette recette était exceptionnelle en 2015.

Les produits des immobilisations retracent principalement pour 2016 les recettes des cessions suivantes :

- Immeuble 4, rue Thiers pour 955 K€,
- Terrain rue Charles Guggiari, pour 477 K€,
- Immeuble 10-12 boulevard Carteret pour 240 K€,
- Immeuble 29 rue Clairmarais pour 160 K€,
- Immeuble 117, rue Paul Vaillant Couturier pour 104 K€.

Les produits exceptionnels divers sont en baisse de plus de 276 K€ entre 2015 et 2016.

Ce compte avait notamment enregistré en 2015 les indemnités au titre des incendies à la Basilique Ste Clotilde, à la Maison de Quartier Louise Michel et 4 rue Clément Ader à hauteur de 500 K€. En 2016, les remboursements d'assurances suite à des sinistres s'élèvent seulement à 200 K€.

En outre, figure dans ce compte en 2016, 102 K€ au titre de remboursement de capital décès et 37 K€ relatifs aux ventes de certificats d'économie d'énergie

8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

Recettes de fonctionnement	CA 2015	CA 2016
78 – Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00

En 2015 et 2016, aucune provision n'a été reprise.

IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement

A. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016	Evol. en %
011 – Charges à caractère général	40 567 809,39	36 696 503,04	-9,54%
<i>dont services mutualisés</i>	<i>7 712 521,50</i>	<i>3 629 785,00</i>	<i>-52,94%</i>
<i>dont autres dépenses à caractère général</i>	<i>32 855 287,89</i>	<i>33 066 718,04</i>	<i>0,64%</i>
012 – Charges de personnel et frais assimilés	100 137 023,66	105 469 510,80	5,33%
<i>dont services mutualisés</i>	<i>14 221 777,00</i>	<i>19 249 894,00</i>	<i>35,36%</i>
<i>dont autres charges de personnel</i>	<i>85 915 246,66</i>	<i>86 219 616,80</i>	<i>0,35%</i>
014 – Atténuation de produits	617 220,66	150 113,48	-75,68%
65 – Autres charges de gestion courante	47 180 484,55	46 829 514,70	-0,74%
<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	<i>24 327 886,37</i>	<i>23 686 411,08</i>	<i>-2,64%</i>
<i>dont subventions aux organismes publics</i>	<i>19 515 715,00</i>	<i>19 641 372,39</i>	<i>0,64%</i>
<i>dont autres charges de gestion courante</i>	<i>3 336 883,18</i>	<i>3 501 731,23</i>	<i>4,94%</i>
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	92 006,37	92 092,26	0,09%
Total dépenses de gestion courante	188 594 544,63	189 237 734,28	0,34%
66 – Charges financières	7 735 703,73	7 376 675,27	-4,64%
<i>dont intérêt de la dette principale</i>	<i>7 369 010,32</i>	<i>6 834 042,79</i>	<i>-7,26%</i>
67 – Charges exceptionnelles	9 522 655,98	7 786 937,16	-18,23%
<i>dont subventions aux SPIC</i>	<i>6 372 017,70</i>	<i>6 689 895,34</i>	<i>4,99%</i>
<i>dont autres</i>	<i>3 150 638,28</i>	<i>1 097 041,82</i>	<i>-65,18%</i>
68 – Dotations aux provisions	0,00	0,00	
Total dépenses réelles de fonctionnement	205 852 904,34	204 401 346,71	-0,71%

Entre 2015 et 2016, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0.71%.

B Présentation par chapitre

1. Chapitre 011 - Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
011 – Charges à caractère général <i>dont</i>	40 567 809,39	36 696 503,04
<i>Fluides</i>	4 731 841,39	4 689 859,92
<i>Combustibles et carburants</i>	646 515,54	594 887,44
<i>Autres fournitures</i>	4 222 450,55	4 198 715,97
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	10 390 695,63	10 152 993,43
<i>Locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers)</i>	3 825 847,66	4 101 978,94
<i>Communication</i>	1 858 229,56	1 786 304,62
<i>Fêtes et réceptions</i>	301 238,85	297 874,39
<i>Remboursement à Reims Métropole</i>	7 712 521,50	3 629 785,00
<i>Autres services extérieurs</i>	3 333 742,30	4 056 845,62
<i>Autres dépenses et impôts</i>	3 544 726,41	3 187 257,71

Hors remboursement à Reims Métropole des frais de gestion relatifs aux agents de Reims Métropole travaillant pour le compte de la Ville de Reims, les charges à caractère général restent quasiment stables de CA à CA.

Les charges à caractère général reprennent des évolutions différenciées selon les postes :

Les fluides diminuent globalement de 0,9 %. Les postes gaz et eau diminuent respectivement de près de 5,7% et de plus de 4.7% alors que le poste électricité augmente de 2.3%. La diminution du poste gaz s'explique par une consommation moindre due à un hiver peu rigoureux et à des tarifs plus avantageux. L'augmentation des dépenses d'électricité résulte notamment de l'évolution des taxes.

Les combustibles et les carburants diminuent de près de 8%. Il s'agit principalement d'une baisse des dépenses de carburants (-67,2 K€) sous l'effet de la baisse des prix, de l'acquisition de véhicules électriques, du renouvellement du parc par des véhicules moins consommateurs et le renouvellement du marché avec des conditions tarifaires plus avantageuses.

Les autres fournitures restent stables. On notera toutefois une augmentation des fournitures scolaires dans les écoles, des fournitures de voirie et des fournitures de petit équipement de la propreté urbaine.

Les dépenses d'entretien, réparations et maintenance connaissent une légère baisse de 2,3 %. Cette diminution s'explique notamment par la baisse des dépenses de maintenance (-216 K€) liée notamment à la gestion fiscale des dépenses du Stade Delaune (-124 K€), aux gains réalisés lors du renouvellement de marché de maintenance des systèmes de sécurité incendie impactant particulièrement les dépenses du site Médiathèque Falala (- 35 K€).

Les locations et charges liées (nettoyage, gardiennage et impôts fonciers) augmentent de 7,2% (+ 276 K€) qui s'expliquent par :

- + 170 K€ de *locations immobilières* du fait notamment de la prise en compte en année pleine de la location des locaux 55-57 rue Ernest Renan appartenant à Reims Métropole et occupés par la Police Municipale,
- - 55 K€ de *charges locatives et de copropriété* avec notamment la baisse des charges de copropriété de l'immeuble situé 95, boulevard Leclerc (Reims 2000) qui n'est plus occupé par les services de Reims Métropole,
- + 35 K€ pour les *frais de gardiennage des locaux*. Cette évolution résulte à la fois de la diminution de 54 K€ de la dépense liée à la sécurité des Halles du Boulingrin et de l'augmentation de 35 K€ du coût des prestations de gardiennage de l'immeuble 2, Albert Caquot (ex pépinière Farman) et de 71 K€ pour les locaux 55-57 rue Ernest Renan appartenant à Reims Métropole et occupés par la Police Municipale,
- + 36 K€ pour les *charges de nettoyage de bâtiments* qui s'expliquent par une hausse de 53 K€ au titre de la prise en charge dans le marché de prestation de nettoyage de 5 groupes scolaires supplémentaires à compter de septembre 2016, de l'augmentation des frais de nettoyage des centres aérés de plus de 14 K€ et par la baisse de près de 30 K€ au titre de la non reconduction d'une prestation exceptionnelle de désinfection de la Maison de Quartier Louise Michel,
- + 77 K€ de Taxes Foncières en raison de la hausse de la part départementale et du retour en propriété de l'immeuble 2, Albert Caquot (ex pépinière Farman),

Les dépenses liées à la communication affichent une nouvelle baisse de 3,9 %. Cette rubrique regroupe à la fois :

- l'achat de prestations de services à la SASP Stade de Reims et à la SASP CCRB qui reste stable,
- les autres dépenses de communication diminuent globalement de plus de 70 K€.

Le poste fêtes et cérémonies n'évolue pas. Le coût du spectacle pyrotechnique du 14 juillet reste stable.

Les remboursements à Reims Métropole diminuent (-4.1 M€). Cette évolution est la conséquence de la mise en œuvre de nouvelles dispositions réglementaires relatives au calcul des frais de mutualisation de services et la réaffectation comptable de dépenses des charges à caractère général (chapitre 011) vers les charges de personnel (chapitre 012). Une annexe avait décrit l'ensemble des mouvements financiers prévisionnels au BP 2016. La présente note de synthèse intègre en annexe les chiffres définitifs actés par délibération du conseil communautaire et du conseil municipal en 2016.

Les Autres services extérieurs sont en augmentation de 21.7 % pour un montant de plus de 723 K€.

Cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants

- les prestations liées à l'organisation de la course pédestre hors stade « Run In Reims » (+ 544 K€),
- les prestations photographiques dans les cadre des expositions réalisées au Cellier (+85 K€),
- l'enregistrement des prestations liées à la manifestation « Opération de Noël » (+80 K€),
- les prestations extérieures liées à l'organisation de la manifestation un Été à Reims (+51 K€),
- les prestations audiovisuelles et autres prestations extérieures pour les interventions au Musée des Beaux Arts (+ 36 K€).

En revanche, les prestations liées au 70^{ème} anniversaire de la Reddition affichent une baisse de plus de 95 K€.

Les autres dépenses et autres impôts sont globalement en baisse de près de 9,5 % soit -335 K€.

Cette évolution comprend notamment les baisses de dépenses aux postes suivants :

- la diminution de près de 197 K€ des charges de locations mobilières dont 95 K€ liés à l'avenant au marché de signalétique touristique de la Ville de Reims, de 52 K€ au titre de la manifestation « Opérations de Noël » dont le coût des prestations relève des autres services extérieurs en 2016,
- la baisse des dépenses d'assurances de 93 K€ qui s'explique par la négociation d'un nouveau marché d'assurances à compter du 1^{er} janvier 2016 dont le taux de la prime au m2 pour l'assurance des dommages aux biens est plus favorable,
- la diminution des frais de colloques et séminaires de plus de 84 K€ (le Forum des associations étant organisé tous les deux ans avec en 2015 près de 78 K€),
- la réduction des frais de transports de plus de 60 K€ liés d'une part aux moindres dépenses de transports de biens (-41 K€) relatives notamment aux transports d'œuvres sur l'exercice 2015 dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de la première guerre mondiale et d'autre part à la baisse des dépenses de transports collectifs (-21 K€) due aux gains réalisés lors du renouvellement de marché de transports impactant plus spécifiquement l'organisation des classes de découvertes ,
- la diminution des frais d'affranchissement de plus de 46 K€ qui s'explique notamment par les frais liés aux élections en 2015.

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

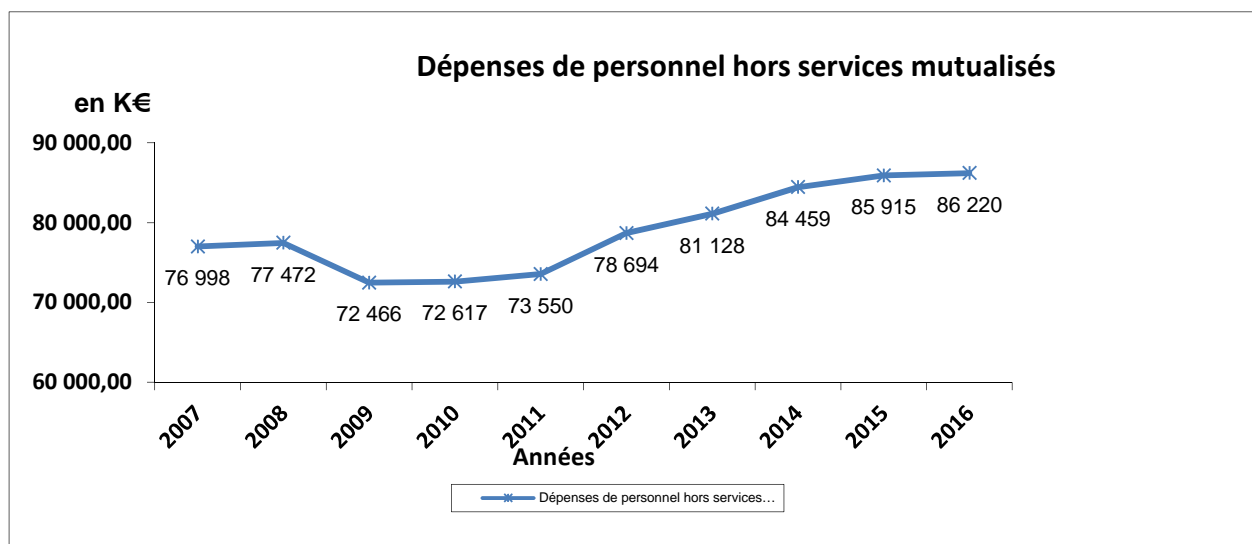
Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
012 – Charges de personnel et assimilés <i>dont</i>	100 137 023,66	105 469 510,80
<i>Mutualisation de services</i>	14 221 777,00	19 249 894,00
<i>Rémunération du personnel</i>	60 794 730,22	60 901 138,98
<i>Charges de sécurité sociales et de prévoyance</i>	21 796 758,67	21 931 289,55
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	1 384 951,34	1 350 948,35
<i>Autres charges de personnel</i>	1 938 806,43	2 036 239,92

Les charges de personnel représentent 42,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré les mesures locales et nationales qui ont eu un impact à la hausse sur l'évolution des dépenses de personnel, la masse salariale du budget principal, hors personnel mutualisé de Reims Métropole, reste quasi stable (+0,35%) soit + 304 K€.

Evolution de la masse salariale de la ville de Reims (hors mutualisation de service) :

	CA 2015	CA 2016	
Masse salariale	85 915 K€	86 219 K€	+0,35%



Parmi les mesures précitées on peut citer :

- l'augmentation du SMIC horaire au 1er janvier 2016 de 0,62 %, soit 9,67 € au lieu de 9,61 €,
- l'augmentation au 1er janvier des taux de cotisation retraite, accident du travail, vieillesse,
- la revalorisation de la valeur du point d'indice de 0,6% au 1er juillet 2016,
- dans le cadre des accords Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) la mise en place en mai 2016 pour les agents de catégorie B de la durée unique d'avance d'échelon et du transfert progressif des primes vers les points d'indice,
- le versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) au titre de l'année 2016 pour un montant total de 37 K€ au bénéfice de 42 agents.

Outres les mesures locales et nationales, en 2016 les principales évolutions concernent notamment la poursuite du renforcement de la police municipale avec la création par redéploiement de 17 postes dans le cadre du projet sécurité 2015-2020.

3. Chapitre 014 - Les atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent au dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants et à la contribution au FPIC.

Dépenses de fonctionnement	CA 2015	CA 2016
014 Atténuation de produits	617 220,66	150 113,48
<i>Reversement de l'impôt sur les spectacles</i>	46 178,66	2 896,48
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	174 627,00	147 217,00
<i>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	396 415,00	0,00

La suppression de l'impôt sur les spectacles se traduit par la fin de ce reversement partiel au CCAS. En 2016, il s'agit d'un reversement exceptionnel.

Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants peuvent être à la charge de la commune en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance. Ils sont encore en diminution de 27 K€.

La Ville de Reims n'est plus contributrice au FPIC. En effet, désormais, les contributions dues par les communes éligibles à la DSU cible sont acquittées par l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2015	CA 2016
65 – Autres charges de gestion courante dont	47 180 484,55	46 829 514,70
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	1 020 222,46	1 191 427,33
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	868 051,38	854 782,66
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 331 205,73	1 359 133,90
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	4 842 000,00	4 500 000,00
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 349 920,50	7 215 300,00
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	7 240 744,00	7 851 740,39
<i>Subventions de fonctionnement aux autres EP</i>	83 050,50	74 332,00
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	24 327 886,37	23 686 411,08

Les autres charges de gestion courante représentent 22,9% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux déficits des budgets annexes à caractère administratif retracent les participations du budget principal aux budgets annexes restaurant municipal et baux commerciaux qui passent de 1 020 K€ à 1 191 K€.

La participation aux budgets annexes des baux est en augmentation de près de 55 K€ en raison de la baisse des recettes correspondant aux loyers et recouvrement de charges relatifs aux immeubles dont la gestion est suivie dans ce budget.

Celle du budget du Restaurant Municipal évolue à la hausse de plus de 116 K€ en raison de la baisse de fréquentation depuis l'instauration des tickets restaurants. Toutefois, la mise en place de conventions avec des partenaires extérieurs atténuera les effets de cette baisse. Une première contractualisation avec la société Moët Hennessy Champagne Service (M.H.C.S) à compter du 1^{er} octobre 2016, permettant aux salariés de cette entreprise de bénéficier des services rendus par le restaurant municipal générera des recettes supplémentaires. Cette dernière sera complétée en 2017 par une convention avec le Ministère de la Justice et les Voies Navigables de France.

Les indemnités et frais de formation des élus diminuent de plus de 13 K€ avec notamment une baisse au titre des frais de mission et de formation des élus.

Les contributions obligatoires diverses retracent la participation de la Ville à l'enseignement privé, conformément à la législation. Cette aide a été votée pour un montant de 1,36 M€ en 2016, correspondant à une participation de 580 € par élève.

La subvention de la Caisse des Ecoles s'élève à 4,5 M€. Elle baisse du fait de la non reconduction d'une subvention exceptionnelle qui avait été octroyée au titre de la post facturation. La subvention versée retrouve donc le niveau de celle versée en 2014.

La subvention de fonctionnement au CCAS s'élève à 7,2 M€.

Ainsi la subvention se décompose de la manière suivante :

- une subvention de fonctionnement de 6 362 000 € en diminution de 116 000 € avec notamment une réduction de la participation de la Ville aux secours en espèces (-324 K€) et aux secours transports (-104 K€),
- une participation de la Ville au fonctionnement des structures multi accueil JJ Rousseau et Maison Blanche stable à hauteur de 556 K€,
- une subvention pour le fonctionnement du dispositif de réussite éducative de 270 000 € en augmentation de 17 K€ (avec le cofinancement de l'Etat). Ce dispositif porté par le CCAS vise à accompagner les jeunes des quartiers par des actions de soutien scolaire et périscolaire,
- un versement de près de 10 K€ pour l'allocation municipale individualisée a été réalisé. Il doit permettre aux locataires du parc social dans les quartiers ANRU de compenser la hausse des loyers après relogement définitif.

Les subventions de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial retracent :

- la subvention à la Cartonnerie, stable à hauteur de 1.4 M€,
- la subvention à la REMS à hauteur de 6,5 M€ en augmentation de 10,4 % soit plus de 610 K€. Cette évolution est liée à la mise en place de l'actualisation de la refacturation des mises à disposition de personnel à la REMS (compensée par une recette équivalente).

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont en diminution de près de 8 K€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont globalement en diminution de 2,6 % soit 641 K€.

Cette évolution à la baisse s'explique notamment par les éléments suivants :

- la diminution de la subvention à la Mission Locale de plus de 146 K€ du fait de l'ajustement de cette dernière au fonds de roulement excédentaire de cette association pour l'année 2016,
- la réduction de 100 K€ de la subvention à l'association des Flâneries musicales et de 108 K€ pour Reims Scènes d' Europe,
- la baisse de la subvention aux syndicats à hauteur de 74 K€. En effet, à compter de l'exercice 2016, seule la participation aux charges de fonctionnement est versée aux syndicats, la subvention de fonctionnement ayant été supprimée,
- la réduction de 50 K€ de la subvention octroyée au CCRB,
- la non reconduction de l'aide attribuée pour le 70^{ème} anniversaire de la reddition à hauteur de 41 K€.

A la hausse, on peut noter l'évolution des subventions versées aux associations de commerçants (47 K€).

5. Chapitre 656 - Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Ces dépenses restent stables à 92 K€.

6. Chapitre 66 – Les charges financières

Elles s'élèvent à un montant de 7,4 M€ en 2016 contre 7,7 M€ en 2015, soit une baisse de 0,5 M€ en raison d'une diminution des taux d'intérêts constatée sur la période. Elles représentent près de 3,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement	CA 2015	CA 2016
67 – Charges exceptionnelles dont	9 522 655,98	7 786 937,16
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	8 152,72	0,00
<i>Secours, bourses et prix</i>	180 115,26	24 586,52
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	67 180,94	763 063,01
<i>Titres annulés</i>	58 075,35	214 415,14
<i>Titres annulés - Régularisation Ville RM</i>	2 703 985,76	0,00
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	6 372 017,70	6 689 895,34
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	133 128,25	94 977,15

Les charges exceptionnelles représentent 3,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés de 2015 concernaient les indemnités de résiliation du projet Musée des Beaux-Arts. En 2016, aucune indemnité n'est constatée.

Les secours bourses et prix sont en diminution de 155 K€ suite à la suppression des bourses pour les lycéens et les collégiens et à l'ajustement des bourses de l'enseignement supérieur conformément au souhait de la Ville de pouvoir recentrer son effort sur les publics qui connaissent les plus grandes difficultés.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion présentent une hausse de près de 700 K€. Cette évolution s'explique par les deux éléments suivants :

- Le reversement, à Reims Métropole, du résultat de clôture de fonctionnement 2012 du budget annexe de la Boucle locale de télécommunications conformément aux décisions de la CLECT du 2 octobre 2015 pour plus de 378 K€,
- Le règlement du protocole transactionnel conclu avec la société Novae Aerospace Industry dans le cadre de l'occupation du site de l'aérodrome de Prunay à hauteur de 315 K€.

Les titres annulés. Il s'agit pour l'essentiel d'annulation partielle de titres suite à des erreurs de montant ou de tiers.

Les subventions exceptionnelles aux SPIC – Fermiers et concessionnaires (6 690 K€) retracent les subventions dans le cadre des délégations de service public pour l'Opéra, les parcs de stationnement et le Centre des Congrès. Globalement ces subventions augmentent de 318 K€. Cette évolution s'explique en particulier par l'indemnisation de l'heure gratuite de stationnement à la SEM Champagne Parc Auto (295 K€)

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé, d'un montant de plus de 95 K€ en 2016 diminuent de plus de 38 K€. Cette variation correspond notamment au non renouvellement du versement de subventions telles que celles octroyées en 2015 pour la réfection des façades de l'axe Cardo pour 42 K€ ainsi que celles attribuées dans le cadre de convention d'actions pédagogiques avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy pour un travail d'étudiants sur quelques sites en projet de la Ville.(-6 K)

8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Il n'y a pas eu de constitution de provisions sur l'exercice 2016.

IVème partie – Les recettes d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2015	CA 2016
13 – Subventions d'investissement	8 546 789,05	20 407 410,71
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	64 750 000,00	26 000 000,00
16 – Emprunts revolving	5 000 000,00	10 000 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	18 968,24	11,70
204 - Subventions d'équipement versées	8 471,77	0,00
21 – Immobilisations corporelles	3 017,87	114 240,00
23- Immobilisations en cours	1 171 174,04	605 716,78
Total recettes d'équipement	79 498 420,97	57 127 379,19
10 – Dotations, fonds divers	13 876 584,86	16 143 749,35
165 – Dépôts et cautionnements	6 044,00	33 048,34
27 – Autres immobilisations financières	41 862,95	1 108,17
Total recettes financières	13 924 491,81	16 177 905,86
Opérations pour compte de tiers	190 000,00	910 896,65
Total des recettes réelles d'investissement hors excédent antérieur	93 612 912,78	74 216 181,70

Les recettes d'investissement s'élèvent à 74,2 M€ en 2016.

B. Présentation par chapitre

1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2015	CA 2016
13 – Subventions d'investissement <i>dont</i>	8 546 789,05	20 407 410,71
<i>Etat et établissements nationaux</i>	1 348 732,45	6 760 472,14
<i>Régions</i>	2 416 579,19	35 891,50
<i>Départements</i>	1 384 415,63	10 343 040,48
<i>Amendes de police</i>	2 040 613,00	2 534 812,00
<i>Autres</i>	1 356 448,78	733 194,59

D'une manière globale, les recettes de subventions d'investissement augmentent entre 2015 et 2016 passant de 8,5 M€ à 20,4 M€. Cette différence s'explique notamment par l'émission de titres relative aux subventions régionales et départementales destinées à Science Po.

La compétence ayant été transférée à la communauté urbaine du Grand Reims à compter du 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine assurera le paiement de la fin des travaux et il sera nécessaire d'arrêter le montant définitif des subventions à recevoir par la ville de Reims sur la base de ses paiements effectifs au 31 décembre 2016. Une régularisation sera éventuellement effectuée sur l'exercice 2017.

Les principales recettes de subventions enregistrées en 2016 sont les suivantes :

Sciences Po (Département et Région) : 10,3 M€

Opérations de renouvellement urbain (3,36 M€)

- Etat : 3,21 M€
- Région : 0,03 M€
- Département : 0,04 M€
- Autres : 0,08 M€

Groupe scolaire Gallieni

- Etat : 1,22 M€

Maison de quartier (2,05 M€)

- Etat : 1,50 M€
- Autres : 0,55 M€

Le produit des amendes de police est en hausse de 494 K€.

2. Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2015	CA 2016
16 – Emprunts et dettes assimilées <i>dont</i>	69 756 044,00	36 033 048,34
<i>Emprunt en euros</i>	64 750 000,00	26 000 000,00
<i>Emprunts revolving</i>	5 000 000,00	10 000 000,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	6 044,00	33 048,34
<i>Autres prêteurs</i>	0,00	0,00

Au titre de l'année 2016, la ville de Reims a contractualisé un emprunt de 26 M€.

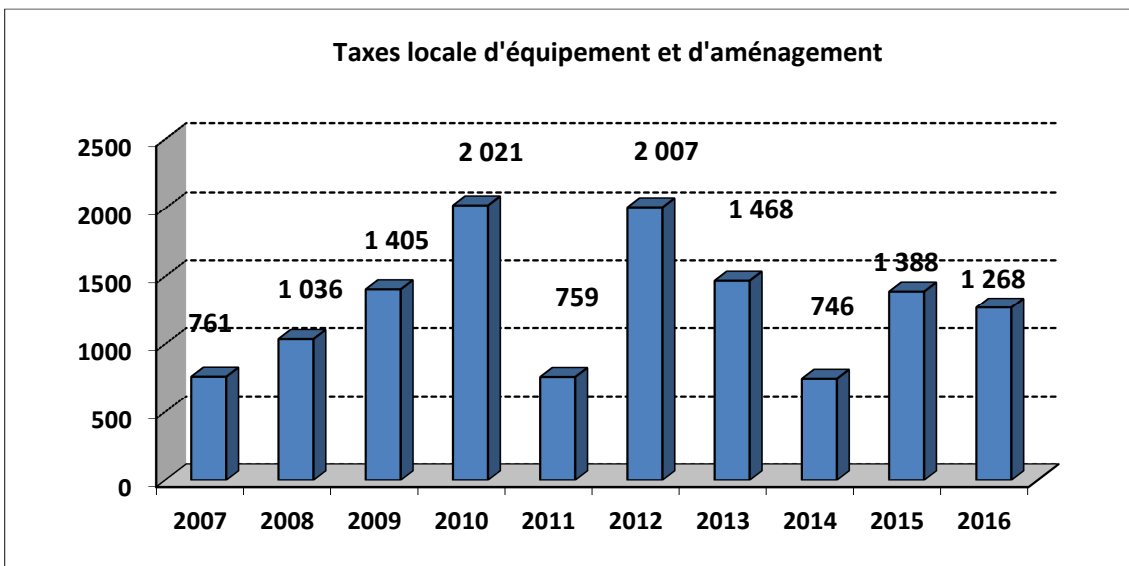
3. Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2015	CA 2016
10 – Dotations, fonds divers <i>dont</i>	13 876 584,86	16 143 749,35
<i>FCTVA</i>	12 390 075,65	14 709 122,46
<i>Taxes d'aménagement</i>	1 373 991,21	1 267 661,89
<i>Taxe locale d'équipement</i>	14 018,00	0,00
<i>Dons et legs en capital</i>	98 500,00	166 965,00

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour vocation de compenser les versements de la TVA effectués par les collectivités locales sur la part de leurs investissements éligibles. En 2016, la Ville a perçu la totalité du fonds au titre des dépenses 2015 pour un montant de 14,7 M€ en augmentation de 2,4 M€. Cette augmentation résulte de l'augmentation de l'assiette des dépenses éligibles et de la variation du taux de compensation qui est passé de 15,761 % à 16,404 %.

La taxe d'aménagement évolue à la baisse de plus de 106 K€. Le paiement de cette taxe d'aménagement est différé de 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. La taxe titrée sur l'exercice 2016 correspond donc aux autorisations des exercices 2014 et 2015. Cette taxe est très aléatoire, dépendant des dossiers instruits.

Le produit de ces taxes diminue de 120 K€ de CA à CA.



La rubrique dons et legs en capital enregistre les dons de mécènes affectés à l'acquisition d'un ouvrage à la bibliothèque Carnegie pour 36 K€, à la restauration de la Porte Mars pour un montant 68 K€ , à la remise en eau et la restauration de la Fontaine Subé pour 57,9 K€. Le mécénat de compétence important pour les travaux sur la Fontaine Subé n'est pas encore comptablement valorisé.

4. Les opérations pour compte de tiers

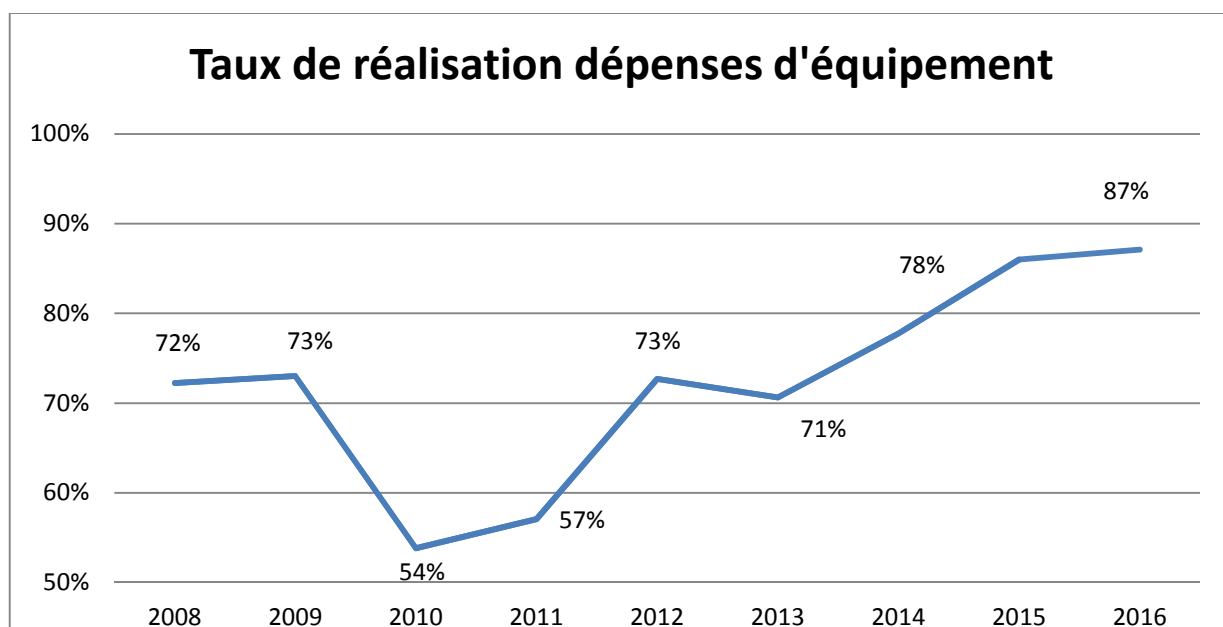
Il s'agit des recettes liées aux travaux de réfection de voirie réalisés pour le compte du Département de la route départementale 980, rue de Cernay avant intégration de cette voirie dans le domaine communal.

Vème partie – Les dépenses d’investissement

A. La préservation d’un haut niveau de dépenses d’investissement

Dépenses d’investissement (en euros)	CA 2015	CA 2016
20 – Immobilisation incorporelles (sauf 204)	913 905,85	2 419 289,77
204 – Subventions d’équipement versées	1 042 470,91	1 832 398,39
21 – Immobilisations corporelles	30 714 575,70	7 930 482,62
22 – Immobilisations reçues en affectation	215 452,28	302 560,75
23- Immobilisations en cours	57 917 383,24	52 520 276,94
Total dépenses d’équipement	90 803 787,98	65 005 008,47
10 – Dotations, fonds divers	424 338,35	29 233,10
13 – Subventions d’équipement	91 200,93	44 130,95
16 – Emprunts et dettes assimilées	39 254 722,58	55 640 067,67
26 – Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27 – Autres immobilisations financières	38 007,95	0,00
Total dépenses financières	39 808 269,81	55 713 431,72
Opérations pour compte de tiers	399 975,26	399 944,13
Total des dépenses réelles d’investissement	131 012 033,05	121 118 384,32

Au CA 2016, les dépenses d’équipement s’élèvent à plus de **65 M€** avec un taux de réalisation de 87,2 % par rapport aux crédits votés. Il s’agit du taux le plus élevé constaté depuis 2008.



Après neutralisation de la dépense d’acquisition du terrain SERNAM en 2015, pour un montant de 20 M€, les dépenses d’équipement en 2016 sont équivalentes à celles de 2015.

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2015	CA 2016
16 – Emprunts et dettes assimilées <i>dont</i>	39 254 722,58	55 640 067,67
<i>Emprunt en euros</i>	34 250 083,84	45 601 111,81
<i>Emprunts revolving</i>	5 000 000,00	10 000 000,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	4 638,74	38 955,86

Hors revolving, le remboursement du capital de la dette passe de 34.2 M€ à 45.6 M€ entre 2015 et 2016. Une somme de 11,4 M€ a été consacrée au remboursement d'un prêt contracté auprès la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la gestion active de la dette. En effet, la renégociation avec l'organisme sur la marge pratiquée n'a pas abouti. Ce remboursement par anticipation permet de réaliser des gains sur les frais financiers.

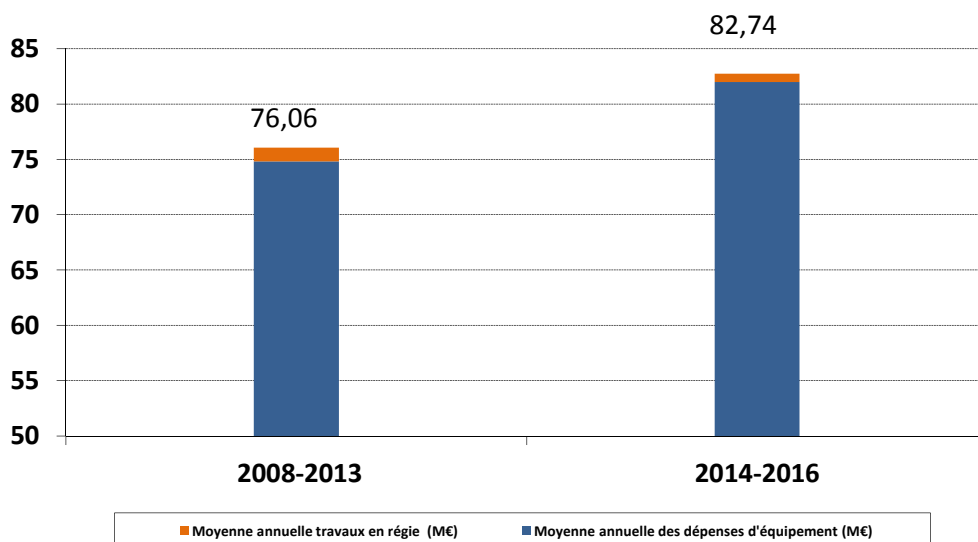
2. Les opérations pour compte de tiers

Il s'agit des dépenses liées aux travaux de réfection de voirie réalisés pour le compte du Département de la route départementale 980, rue de Cernay avant intégration de cette voirie dans le domaine communal.

3. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 - Les dépenses d'équipement

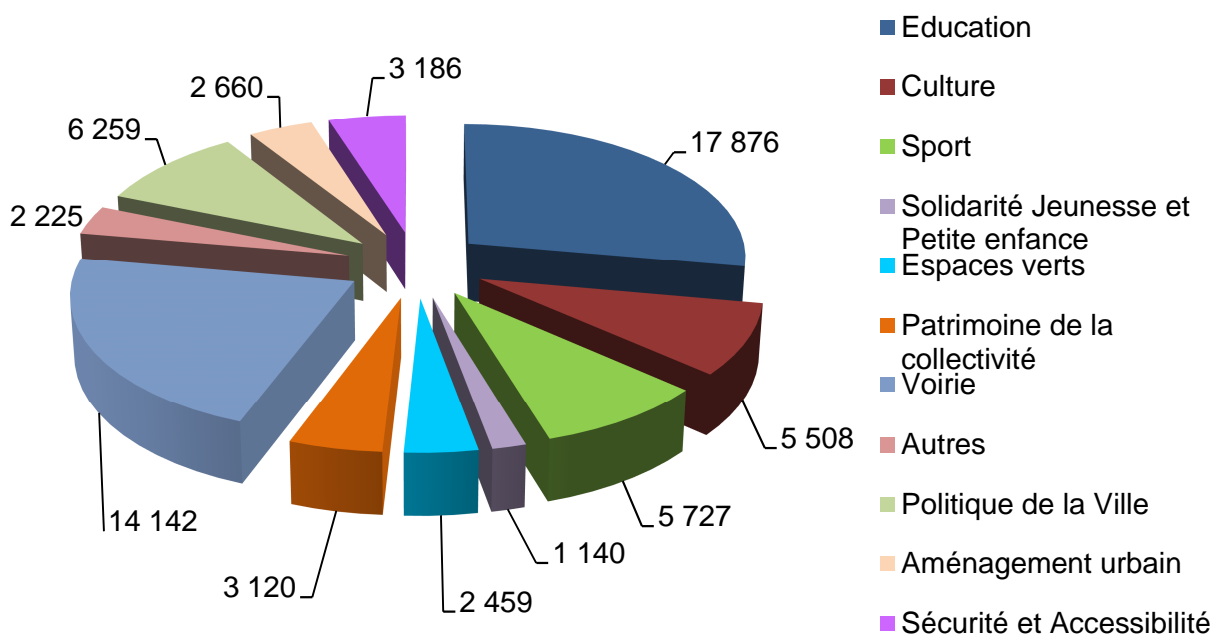
Les dépenses d'équipement (65 M€) consolidées des travaux en régie (0,3 M€) s'établissent en 2016 à 65,3 M€.

Dépenses d'équipement hors dette y compris travaux en régie



Les dépenses d'équipement de la Ville au CA 2016 se répartissent donc comme suit :

Dépenses d'équipement (en K€) - CA 2016



La voirie représente 14 M€ des dépenses, elle concerne :

- la livraison des travaux de requalification des rues Guillaume de Machault, Bertin, Courcelles, Prieur de la Marne, d'Archiac, Guynemer, Jouhaux et Valéry,
- le solde des travaux des rues de Louvois, de Luxembourg et des abords de la caserne Colbert ,
- le démarrage des travaux de requalification du cours Anatole France (solde programmé en 2018), du boulevard Jamin, de la rue Alexandre de Serbie, de la rue de la Pompelle,
- la poursuite des travaux rue de Cernay (solde programmé en 2017 hors placette) et le démarrage du remplacement des pavés glissants de la place d'Erlon (zone entre les fontaines Subé et Solidarité) (soldes prévus en 2017 et 2018).

Ces travaux ont été en majeure partie accompagnés de travaux de rénovation des réseaux souterrains.

Plus de 10 M€ ont été consacrés à **l'enseignement**, qui reste donc un axe fondamental d'intervention de la Ville.

A ce titre, 4,2 M€ ont été mobilisés pour l'entretien courant dans les écoles, la maintenance des bâtiments avec les travaux de remplacement des menuiseries extérieures, les rénovations de couverture, les réfections d'étanchéité ainsi que la mise en accessibilité des groupes scolaires.

En parallèle, 3,7 M€ ont été consacrés à la restructuration et à la réhabilitation de groupes scolaires :

- dont 2,8 M€ pour la finalisation de la restructuration complète du groupe scolaire Courtes Martin et Dauphinot sur le site unique de Dauphinot (9 classes élémentaires, 6 classes maternelles, 2 classes tampon, un espace de restauration, deux BCD ainsi qu'une salle multi activités),
- dont 888 K€ pour la finalisation de la restructuration du groupe scolaire Gallieni, (6 classes maternelles, 12 élémentaires, un espace de restauration, une salle multimédia, deux BCD ainsi qu'une salle d'arts plastiques).

600 K€ ont été dédiés au projet pluri annuel de mise en valeur et de développement de l'école numérique, en partenariat avec l'éducation nationale. (Acquisitions de tablettes et tableaux).

Enfin, 7,7 M€ ont été dépensés pour le projet sciences Po, dont 6,8 M€ de travaux de structure, de chauffage et d'électricité ; 466K€ de maîtrise d'œuvre et études et 104 K€ pour le matériel informatique et audiovisuel.

La Ville a reconduit ses actions en faveur de la **Culture et du Patrimoine**. Ainsi c'est un peu plus de 5,5 M€ qui ont été destinés à ces secteurs, dont

- 1,2 M€ pour l'entretien des bâtiments et l'aménagement des salles, notamment la réfection d'une terrasse de l'Opéra (181 K€),
- la réfection partielle de la toiture de l'église Saint-Jacques (61 K€),
- la seconde phase de la réfection de la toiture de la salle Goulin (93 K€).

Des projets se sont poursuivis, comme la seconde phase de mise en place de la billetterie informatisée au sein des musées municipaux (60 K€), l'aménagement d'un espace de réchauffe et le déplacement de vestiaires à la Cartonnerie (73 K€). D'autres se sont achevés comme au Cellier (280 K€) et au musée du Fort de la Pompelle avec la livraison de la tranche conditionnelle concernant la salle d'exposition intérieure et l'espace extérieur (caponnière double).

De nouveaux projets ont émergé : la programmation des restaurations des œuvres d'art (630 K€), la première phase d'aménagement du « Trésor », espace dédié au point info culture de la Ville et à la Maison du Projet du Musée des Beaux-Arts (486 K€), la modernisation du système informatique du réseau des médiathèques et bibliothèques.

L'histoire de la Ville a également été promue avec :

- la poursuite de la restauration extérieure de l'Eglise Saint André (547 K€),
- la poursuite de la restauration de la Porte Mars (455 K€),
- la poursuite de la restauration de la Basilique Saint Remi (107 K€).

Ce sont près de 5,8 M€ qui ont été investis dans le domaine du **sport et de la jeunesse**.

1,3 M€ ont été consacrés à la maintenance des équipements sportifs dont principalement :

- 224 K€ pour la réfection du bardage et la rénovation intérieure du gymnase Tournebonneau,
- 140 K€ pour le remplacement de baies vitrées à la piscine Château d'eau – Croix-Rouge,
- 114 K€ pour la fin des travaux de réfection des vestiaires du stade des Thiolettes,
- et 69 K€ pour la fin des travaux de réfection de la façade de la piscine des Thiolettes.

Parmi les autres ensembles sportifs peuvent être cités :

- la rénovation du terrain synthétique de football du stade des Thiolettes (351 K€),
- la livraison de 2 écrans géants, les travaux d'accessibilité et la rénovation de la pelouse au stade Delaune (2,9 M€),
- le drainage et l'arrosage intégré du terrain d'honneur du stade Louis Blériot (350 K€).

La ville de Reims a poursuivi la diversification de son patrimoine sportif. C'est ainsi qu'a été aménagé un terrain pour le football américain sur le stade Géo André, le stade de baseball sur le complexe des Eglantines a été réhabilité, la ventilation de la salle de boxe Delacroix (60 K€) a été rénovée et le premier parc de Street Workout sur le parc Marcel Lemaire a été inauguré (30 K€).

En 2016, le programme d'équipements en libre accès dans les quartiers s'est poursuivi afin de permettre le développement de la pratique individuelle. Aujourd'hui chaque quartier dispose d'une aire multisports à destination des jeunes publics.

Au-delà du patrimoine bâti de la Ville, des actions ont été menées pour améliorer la qualité du cadre de vie des rémois.

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Reims a été relancée par le conseil municipal du 2 mai 2016 et arrêtée le 15 décembre 2016. Un bureau d'études spécialisé s'est chargé de réaliser l'étude environnementale associée.

Un monument emblématique de Reims a fait l'objet, en 2016, d'une restauration complète et d'une remise en eau. Il s'agit de la Fontaine Subé, symbole de la Ville, de par son positionnement et les dommages subis par l'histoire. (600 K€).

Le projet urbain Reims Grand Centre prépare le cœur de Reims à de profondes mutations (reconnecter le centre-ville à ses faubourgs, redessiner l'espace allant du Sernam à la Patte d'Oie, redonner vie aux Promenades, repositionner le secteur Halles-Boulingrin...). A cet effet, les études urbaines se sont prolongées en 2016 (808 K€), tout en faisant participer les rémois au projet (concertation sous forme d'ateliers, de jeux de piste, de réunions d'information). Des opérations de démolition, de pré-verdissement ainsi que le règlement des états de frais liés à l'acquisition du terrain Sernam ont été réalisés pour 956 K€.

Les opérations de renouvellement urbain se sont poursuivies en 2016:

- Quartier Croix-Rouge (978 K€) avec des aménagements complémentaires sur le secteur Croix du Sud (place, boulo-drome, accès à l'école Galilée Newton), le lancement de l'AMO pour garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère du NPNRU Croix-Rouge,
- Quartier Orgeval (plus de 4 M€) avec le lancement des travaux d'aménagement aux abords du stade Georges Hébert, les livraisons de la place Simone de Beauvoir, de la maison de quartier Orgeval et de la salle Galliéni, la livraison de l'école élémentaire Galliéni, de son parvis d'entrée et de ses aires de jeux, le lancement de l'AMO pour garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère du NPNRU Orgeval,
- Quartier Wilson (853 K€) avec l'aménagement de la tranche 1 de la place Mozart,
- Quartier des Epinettes (289 K€) avec le lancement des travaux de voirie et réseau, les études pour l'aménagement des espaces publics et pour la construction d'une nouvelle maison de quartier sur le secteur Sainte Thérèse.

La maison de quartier Le Flambeau a fait l'objet d'une réhabilitation en matière de chauffage ainsi qu'en matière d'accessibilité (517 K€).

De façon plus générale, la Ville a maintenu, en 2016, le rythme de ses investissements dans l'objectif de rendre accessibles les établissements recevant du public (1,8 M€).

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments municipaux et dans l'objectif d'améliorer les performances énergétiques, la verrière centrale de l'immeuble de la Grosse Ecritoire a été changée (156 K€), divers travaux de génie climatique ont été menés : au sein des locaux Arthur Décès (178K€), au 20 rue Simon (39 K€), au groupe scolaire Charles Arnould (réfection de la chaufferie 233K€), au groupe scolaire Paul Bert (réfection de la chaufferie 363 K€), à l'école élémentaire Thillois (réfection de la chaufferie 196 K€) et au groupe scolaire Blanche Cavarrot (réfection du réseau enterré entre sous-station et école 63 K€).

Dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique, la vidéo-protection urbaine s'est étendue en 2016 avec l'installation de nouvelles caméras et du CSU (Centre d'exploitation de la VPU) à l'hôtel de police municipale (1,4 M€).

VIème partie – Les budgets annexes

A. Le budget annexe du Restaurant municipal

OPERATIONS REELLES	CA 2015 en K€	CA 2016 en K€	Evolution en %
Recettes réelles de fonctionnement hors participation du budget principal	299	282	-6%
Produits des services	166	167	0%
Participations RM et autres organismes	54	48	-11%
Participations - emplois	19	12	-36%
Participation Ville	59	54	-8%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	503	505	0%
Charges à caractère général	185	170	-8%
Charges de personnel	317	335	6%
Autres charges		0	
EPARGNE NETTE	-204	-223	9%
Dépenses réelles d'investissement	29	127	338%
Recettes réelles d'investissement	0	0	
BESOIN DE FINANCEMENT	-233	-350	50%
COUVERTURE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	233	350	50%

Entre 2015 et 2016, la fréquentation du restaurant municipal diminue de plus de 8%. Cette évolution explique la baisse de près de 6% des produits des services et les participations malgré la hausse du prix du ticket de près de 0.6%.

Toutefois, la mise en place de conventions avec des partenaires extérieurs a pour finalité de compenser cette baisse. Une première contractualisation avec la société Moët Hennessy Champagne Service (M.H.C.S) à compter du 1^{er} octobre 2016, permettant aux salariés de cette entreprise de bénéficier des services rendus par le restaurant municipal, a généré une recette de 4 K€. Cette dernière sera complétée par une convention avec le Ministère de la Justice et les Voies Navigables de France.

Les charges à caractère général ont diminué de près de 8,5 % sous l'effet conjugué d'une forte baisse du poste réparation de matériel (-53,5%) et du coût des denrées alimentaires de près de 3%. Ce poste représente sur cet exercice 85% de ces charges (80% en 2015).

Les charges de personnel sont en augmentation de 5,5 %.

Les dépenses d'investissement sont en hausse de plus de 97 K€ (+3,37%) notamment pour des travaux de mise en conformité sanitaire

De ce fait, la participation d'équilibre à ce budget s'élève à 350 K€.

B. Le budget annexe des baux commerciaux

BAUX COMMERCIAUX OPERATIONS REELLES	CA 2015 en K€	CA 2016 en K€	Evolution en%
Recettes réelles de fonctionnement hors participation du budget principal	736	628	-15%
Remboursements de frais	148	136	-8%
Revenus des immeubles	563	492	-13%
Produits exceptionnels	25	0	-100%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	598	658	10%
Charges à caractère général	589	653	11%
Autres charges	9	5	-49%
Reprise de provision			
EPARGNE DE GESTION	138	-30	-121%
Charges financières	55	29	-47%
EPARGNE BRUTE	83	-59	-171%
Remboursement de dette	765	781	2%
EPARGNE NETTE	-682	-840	23%
Dépenses réelles d'investissement	118	30	-75%
Recettes réelles d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé	6	14	133%
BESOIN DE FINANCEMENT	-794	-856	8%
COUVERTURE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	787	842	7%
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7	-14	101%
RESULTAT CUMULE	-1 310	-1 324	1%

La gestion des ateliers artisanaux, des immeubles Reims 2000, rue Schweitzer, rue Clément Ader, rue Jousier, 20 rue Henri Farman figure à ce budget.

La location des immeubles et les recouvrements des charges sont en diminution simultanée sur chacun des immeubles pour un total de 83 K€.

Ainsi, les loyers perçus diminuent globalement de plus de 70 K€. Cette évolution s'explique par les variations suivantes :

- + 9 K€ pour les ateliers artisanaux (location d'un nouveau local depuis le 15 février 2016),
- - 42 K€ pour les immeubles de la rue Schweitzer (contentieux et difficultés de recouvrement des loyers d'un des plus importants occupants),
- - 37 K€ pour l'immeuble Reims 2000 (fin de certaines conventions dans la perspective de la cession de l'immeuble dont celle avec Invest In Reims).

Concernant les dépenses, les charges à caractère général sont en augmentation de près de 64 K€. Cette évolution s'explique notamment par les variations des postes suivants :

- une baisse du poste eau de plus de 18 K€ de l'immeuble Schweitzer ;
- une augmentation de plus de 73 K€ des charges locatives de l'immeuble Reims 2000;

Par conséquent, les charges hors intérêts de la dette s'élèvent à 658 K€ en hausse de 60 K€.

Comme chaque année, ce budget dégage une épargne de gestion qui n'est pas suffisante pour couvrir la charge de la dette ; il a donc besoin d'une participation du budget principal fixée à 842 K€ pour 2016.

En matière d'investissement, les dépenses réalisées s'élèvent à près de 15 K€ dont plus de 8 K€ de travaux réalisés dans les ateliers artisanaux, et près de 6 K€ au Centre Schweitzer.

Les déficits cumulés sur ce budget d'un montant de 1324 K€ ainsi que les dépenses d'investissement reportées de 76 K€ sont couverts par un report d'emprunts de 1 400 K€.

Annexe 1 : Les ratios légaux :

Informations financières - ratios	Valeurs (CA 2016) (population 2013)	Moyennes nationales de la strate - Métropole de plus de 100 000 hab. hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1091.87	1 213
Produit des impositions directes/population	664.32	588
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 389.52	1 380
Dépenses d'équipement brut/population	341,37	324
Encours de dette/population	1 776,66	1 132
Dotations globales de fonctionnement/population	275,90	275
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51,6%	55,6%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	96,13%	96,2%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24,57	23,5%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,28	0,82

(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion 2013

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios légaux de la Ville de Reims avec les ratios nationaux. L'étude de ces ratios doit être abordée avec prudence dans la mesure où leurs limites rendent parfois difficilement exploitables leurs résultats. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un décalage de trois ans entre les chiffres fournis par l'INSEE et l'année considérée mais aussi les compétences transférées à l'intercommunalité qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

Dépenses réelles de fonctionnement / population.

La Ville de Reims se situe en dessous de la moyenne nationale. Cette situation montre que le niveau de dépenses par habitant de la Ville de Reims est un peu plus faible que pour les communes de même strate.

Produit des impositions directes / population.

La Ville de Reims possède un niveau d'imposition directe supérieur à la moyenne. Pour cette raison, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années.

Recettes réelles de fonctionnement / population.

Le ratio passe cette année au-dessus de la moyenne nationale

La moyenne nationale diminue de 3,8% alors que le ratio de la Ville baisse seulement de 2,8%

Dépenses d'équipement brut / population

La Ville de Reims assure toujours un niveau d'investissement légèrement supérieur à la moyenne de la strate avec 341 € par habitant.

Encours de dette / population.

L'encours de la dette par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. Il doit cependant être mis en relation avec la capacité de la Ville de Reims à rembourser cette dette mesurée par le ratio de désendettement qui est légèrement supérieur à 6 années soit largement en dessous de la limite communément admise (10 à 12 années).

Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement par habitant est équivalente à celle de la moyenne nationale. La comparaison est délicate car elle comprend toutes les composantes de la DGF (notamment la dotation de solidarité urbaine dont l'évolution dépend de critères liés à la péréquation).

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio dépend de l'importance des activités gérées en régie qui diffère d'une commune à l'autre. Il sera d'autant plus élevé que les services gérés en régie seront nombreux.

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la Ville de Reims à assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

En diminution de 28.8% entre 2015 et 2016, ce ratio reste malgré tout au-dessus de la moyenne de la strate.

Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio est nettement supérieur à la moyenne de la strate. Il mesure la charge de la dette comparée à sa richesse. L'année 2016 est particulière en raison du remboursement anticipé d'un emprunt de refinancement

Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie

Une gestion active de la dette et de la trésorerie a pour principal objectif de minimiser les frais financiers. La collectivité doit déterminer au plus près ses besoins d'emprunts et obtenir les meilleures conditions financières. Elle doit également évaluer et maîtriser au mieux les risques encourus lors de la souscription de ses produits financiers.

Elle doit enfin optimiser l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

La baisse des coûts de financement long terme pour les collectivités, déjà sensible en 2015, s'est encore accentuée en 2016. Cette baisse s'explique d'une part, par des taux d'intérêts très bas et d'autre part, par une concurrence accrue entre les prêteurs. Les offres de financement se sont également diversifiées notamment en termes de maturité et de période de mobilisation.

Dans le prolongement de l'année 2015, le contexte de financement est resté favorable pour le secteur public local d'où un coût de ressource financière minorée.

En 2016, les collectivités ont emprunté au taux moyen historiquement bas de 1.18%. Ce taux est même descendu à 1.13% pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants.

1 - Des taux historiquement à leurs plus bas niveaux :

Bien que les taux aient atteint des niveaux historiquement bas fin 2015, leur baisse s'est encore accentuée tout au long de l'année 2016.

L'EONIA, passé en territoire négatif depuis septembre 2014 n'a pas inversé la tendance et a même encore baissé de 20 points de base entre le début et la fin de l'année 2016. Au cours du 1er trimestre 2017, l'EONIA s'est stabilisé entre -0.30% et -0.35% et devrait au cours de l'année 2017, continuer à évoluer sur des faibles niveaux de taux. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, ont suivi cette même évolution.

Les taux longs ont également poursuivi leur baisse en 2016. L'EURIBOR 12 mois affiche lui aussi des valeurs négatives depuis plus d'un an.

Si les taux de croissance et d'inflation restent faibles en 2017, les taux d'intérêts ne devraient pas dérapier à la hausse mais seront peut-être soumis à une plus grande volatilité qu'en 2016.

Concernant les taux fixes, le taux d'intérêt d'un emprunt amortissable à 15 ans était de 0.75%, hors marge bancaire avec amortissement progressif en décembre 2016, Fin mars 2017, après une légère augmentation des taux en début d'année, ce taux cote à 0.90%.

- Evolution des principaux taux depuis 2010 :

	31/12/10	30/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	30/06/15	31/12/15	30/06/16	31/12/16
Taux BCE	1,00%	1,00%	0,75%	0,25%	0,05%	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%
EONIA	0,82%	0,63%	0,13%	0,45%	0,14%	-0.06%	-0.13%	-0.29%	-0.33%
TAG 3 mois	0,60%	0,81%	0,08%	0,12%	-0.02%	-0.09%	-0.16%	-0.34%	-0.35%
EURIBOR 12 mois	1,51%	1,95%	0,55%	0,56%	0,33%	0.16%	0.06%	-0.05%	-0.08%
TEC 10 ans	3,32%	3,16%	1,98%	2.50%	0.86%	1.21%	1.01%	0.25%	0.68%

2 – Une offre de crédit abondante dans un environnement très concurrentiel :

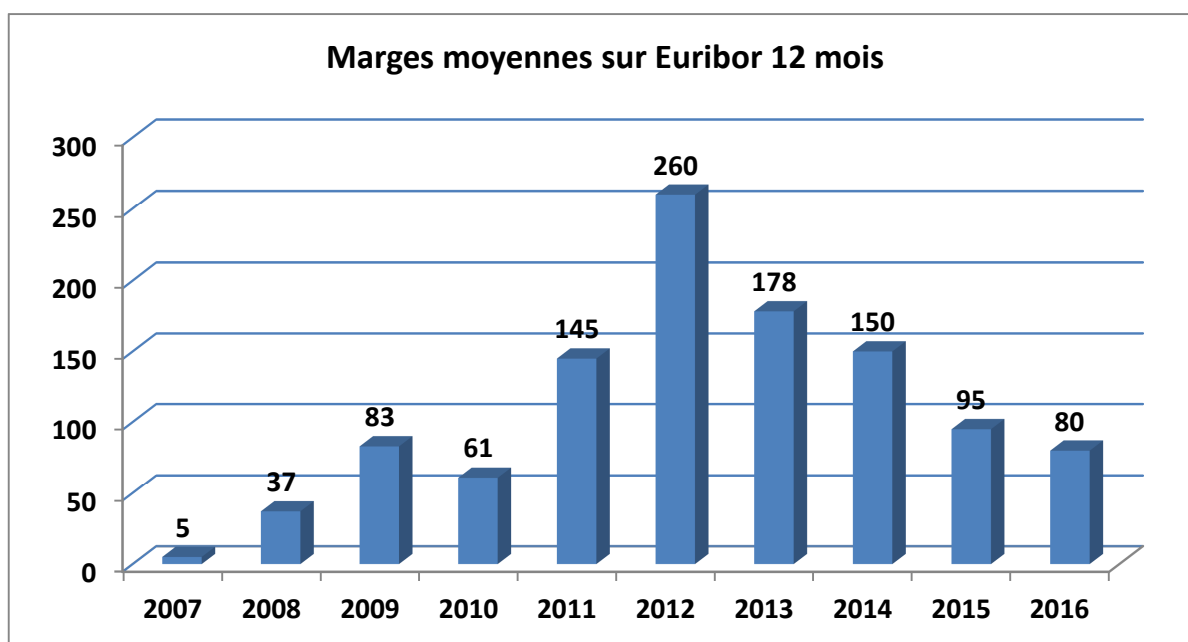
Depuis deux ans, les offres de crédits à la disposition des collectivités ont été nombreuses et ont largement couverts les besoins de financement.

La concurrence bancaire a été renforcée notamment par la présence de l'Agence France Locale. Cet établissement a, en moins de deux ans d'activité, attribué plus d'un milliard d'euros de prêts aux collectivités, soit plus de 4% de leurs besoins de financement.

Avec plus de 23% des nouveaux financements accordés en 2016, la Banque Postale est, pour la deuxième année consécutive, le premier prêteur des collectivités, suivi par le groupe BPCE.

Avec toujours une très forte concurrence entre les sources de financements, les collectivités ont bénéficié, au même titre que la baisse des taux d'intérêts, de la réduction des marges pratiquées par les banques. Ainsi, en 2016, la marge bancaire moyenne sur EURIBOR 12 mois est de 0.80% contre 0.95% en 2015.

Plus de 80% des financements 2016 à taux variable ont été souscrits sur la base de marges inférieures à 1%.



(Données Finances Active)

3 – Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts :

L'encours de la dette globale (budget principal et budgets annexes) est passé de 353.6 M€ au 31/12/2015 à 333.3 M€ au 31/12/2016 soit une baisse de 5.8%.

La charge d'intérêts de la dette a baissé de plus de 4% entre 2015 et 2016. Elle s'élève à 7.4 M€ en 2016 contre 7.8 M€ en 2015.

La Ville de Reims continue de profiter de niveaux de taux très bas sur son encours à taux variable qui représente 49% de l'encours global fin 2016.

4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2016 :

- **Emprunts encaissés : 26 000 000 € :**
 - Prêt La Banque Postale : 15 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0.69%
 - Prêts CDC : 11 000 000 €, sur une durée de 20 ans, indexé sur le Livret A majoré de 1% (solde du prêt destiné au financement Sciences Po souscrit en 2011).

▪ **Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas encore été consolidés en 2016 : 20 000 000 €**

- Prêt Caisse d'Epargne : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe 0.91%, date limite d'appel des fonds : 8 avril 2017,
- Prêt Caisse d'Epargne : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe 1.06%, date limite d'appel des fonds : 30 novembre 2018.

5 – Stratégie de gestion de dette :

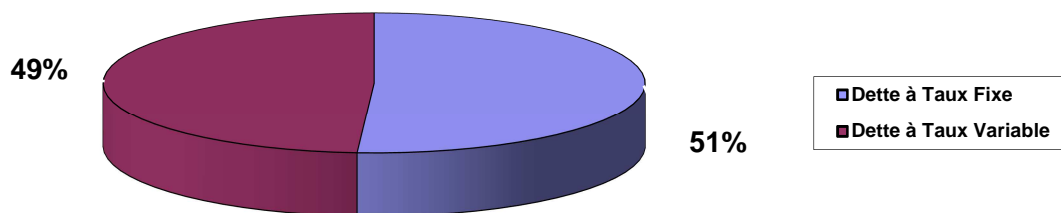
La stratégie de gestion de la dette de la Ville doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

6 – Résultat de la stratégie appliquée en 2016 :

- Le ratio encours budget principal / autofinancement brut est de 6,2 ans,
- La répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1 selon la nomenclature établie par la charte Gissler.
 - Selon cette charte, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

L'encours global au 31 décembre 2016 se présente de la façon suivante :



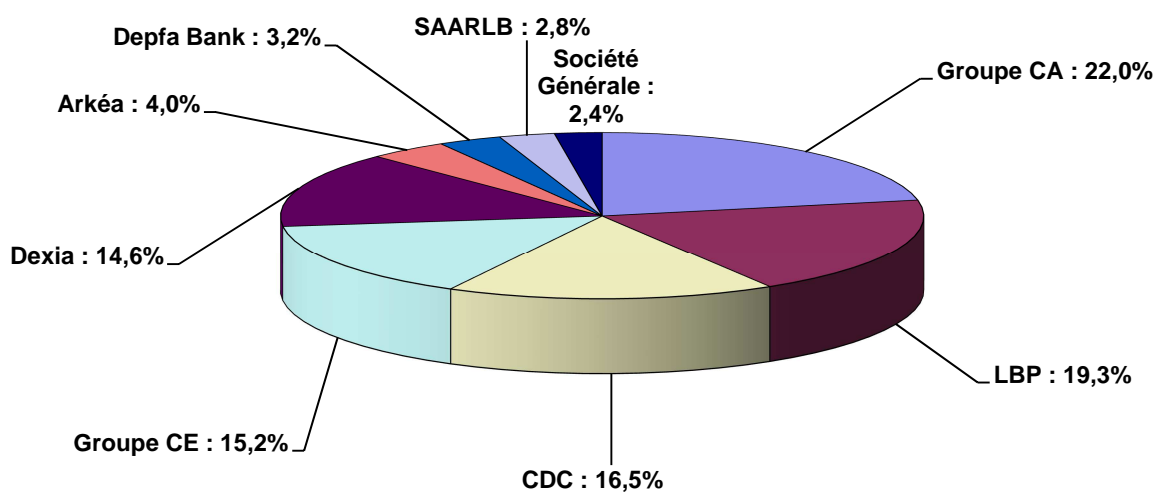
Le respect de l'équilibre 50% taux fixe, 50% taux variable s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Sur les 49% de dette à taux variable, 15% sont indexés sur du Livret A.

Le taux moyen de la dette globale de la Ville au 31 décembre 2016 est de 2,02% alors que celui de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 2.44%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est de 2.52%.

Du fait des taux historique bas, le taux moyen de l'encours à taux variable (hors Livret A) s'élève à 0.45%. Le taux moyen est de 1.6% pour l'encours sur Livret A et de 3.2% pour l'encours à taux fixe.

La répartition de l'encours global au 31 décembre 2016 par prêteur est la suivante :



La Banque Postale a confirmé sa présence sur le territoire rémois. Elle est devenue le second prêteur de la Ville en détenant 19.3% de l'encours global.

7 – La gestion de trésorerie :

La Ville a, depuis plusieurs années, mis en place une gestion de trésorerie 0. L'objectif est de déterminer au mieux les besoins quotidiens de trésorerie.

En juin 2016, La Ville a contracté une ligne de trésorerie de 30 M€ : Ligne souscrite auprès du Crédit Agricole indexé sur l'EURIBOR 3 mois non floré à 0% et majoré de 0.50%. (contre EURIBOR 1 mois floré à 0% + marge à 0.65% en 2015), sans Commission de Non Utilisation – CNU.

Comme pour les financements à long terme, l'offre de ligne de trésorerie a été plus attractive en 2016, avec des niveaux de marge plus bas et de nombreuses offres sans CNU.

Annexe 3 – Définitions et méthodologie

Définitions

Recettes réelles de fonctionnement au CA : Recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif

Recettes réelles de fonctionnement retraitées : Recettes de gestion au CA hors produits exceptionnels et reprises sur provisions y compris les travaux en régie

Dépenses réelles de fonctionnement au CA : Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées : Dépenses de gestion au CA hors dotations aux provisions et partie des charges exceptionnelles non récurrentes

Dépenses réelles d'investissement au CA : Dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif hors dette compte 1641 et dette revolving compte 16449

Dépenses réelles d'investissement retraitées : Dépenses réelles d'investissement au CA y compris les travaux en régie

Recettes réelles d'investissement au CA : Recettes réelles d'investissement figurant au compte administratif hors excédent de fonctionnement capitalisé hors emprunt mobilisé dans l'exercice et dette revolving compte 16449

Recettes réelles d'investissement retraitées : Recettes réelles d'investissement au CA y compris les cessions des immobilisations

Tableaux des retraitements

	CA 2015 hors mouvements CLECT	CA 2016
Recettes réelles de fonctionnement au CA	262 923 498,68	259 799 231,86
Produits exceptionnels	-3 886 449,31	-2 937 054,90
Reprises sur provisions	0,00	0,00
Travaux en régie	1 722 968,40	253 573,54
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	260 760 017,77	257 115 750,50

Dépenses réelles de fonctionnement au CA	202 915 743,08	204 401 346,71
Intérêts	-7 369 010,32	-6 834 042,79
Dépenses réelles de fonctionnement au CA hors intérêts	195 546 732,76	197 567 303,92
Intérêts moratoires et autres pénalités	-8 152,72	0,00
Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-67 180,94	-371 885,99
Titres annulés	-58 075,35	-214 415,14
Autres charges exceptionnelles	0,00	-391 177,02
Dotations aux provisions	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	195 413 323,75	196 589 825,77

Dépenses réelles d'investissement au CA	130 952 757,70	121 118 384,32
Capital de la dette	-34 250 083,84	-34 967 778,53
Remboursement anticipé d'emprunt	0,00	-10 633 333,28
Refinancement et revolving	-5 000 000,00	-10 000 000,00
Dépenses réelles d'investissement au CA hors dette	91 702 673,86	65 517 272,51
Travaux en régie	1 722 968,40	253 573,54
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	133 409,01	977 478,15
Dépenses réelles d'investissement retraitées	93 559 051,27	66 748 324,20

Recettes réelles d'investissement au CA	131 052 776,66	120 096 909,32
Excédent de fonctionnement capitalisé	-37 822 730,13	-45 880 727,62
Refinancement et revolving	-5 000 000,00	-10 000 000,00
Emprunts	-64 750 000,00	-26 000 000,00
Recettes réelles d'investissement au CA hors emprunt et excédent	23 480 046,53	38 216 181,70
Produits de cessions des immobilisations	2 857 532,13	2 412 837,17
Autres produits exceptionnels de fonctionnement	1 028 917,18	524 217,73
Recettes réelles d'investissement retraitées	27 366 495,84	41 153 236,60

Annexe 4 - Mutualisation des services – refacturation année 2016

flux Ville / RM	flux RM	flux RM ppal / budgets annexes

Reims Métropole			
budget principal			
dépenses		recettes	
	3 927 749		27 007 306
<i>dont</i>		<i>recettes depuis VDR (2)</i>	22 879 679
<i>vers Ville de Reims 012</i>	2 723 734		
<i>vers Ville de Reims 011</i>	313 099		
<i>sous total VDR (1)</i>	3 036 833		
<i>vers transports</i>	161 056	<i>recettes depuis BA (4)</i>	4 127 627
<i>vers eau</i>	268 555		
<i>vers assainissement</i>	72 503		
<i>vers archéologie</i>	46 158		
<i>vers ordure ménagère</i>	342 644		
<i>sous total BA (3)</i>	890 916		

budgets annexes			
dépenses		recettes	
eau vers ppal	1 567 616	transports	161 056
assainissement	1 172 912	eau depuis ppal	268 555
transport	282 298	assainissement	72 503
Bezannes	292 731	archéologie	46 158
Malle	17 807	OM	342 644
OM	464 872	TOTAL (3)	890 916
archéologie	269 238		
Husselle	23 014		
Coubertin	11 017		
Boucle	26 122		
TOTAL (4)	4 127 627		

budgets annexes			
dépenses		recettes	
assainissement depuis eau	2 126 630	eau depuis assainissement	2 126 630

Ville de Reims			
budget principal			
dépenses		recettes	
principal (2)	22 879 679	principal (1)	3 036 833
<i>dont</i>			
<i>chap 012</i>	19 249 894		
<i>chap 011</i>	3 629 785		

- (1) remboursement par le budget principal de RM des frais de mutualisation au profit de la ville de Reims (mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la RM)
 (2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de RM (mise à disposition des services de RM au profit de la ville de Reims)
 (3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de RM pour le compte de la ville de Reims
 (4) remboursement de frais entre les budgets de RM (budget principal et budgets annexes)

